

2016-2021

**Procès-verbal n° 25b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 1^{er} octobre 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg**

Présidence: M. Blaise Fasel

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 63/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (17): Mmes et MM. Béatrice Acklin Zimmermann, Gilles Bourgarel, Joël Gapany, Christophe Giller, Guy-Noël Jelk, Martin Kuhn, Michaël Li Rosi, Pierre Marchioni, Mathieu Maridor (Secrétaire de Ville adjoint), Florian Müller, David Papaux, Francesco Ragusa, Sandra Sabino, Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Nicolas Stevan, José Uldry, Julien Vuilleumier et Pascal Wicht.

Absent: (-)

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes Ingrid Buntschu, Nathalie Defferrard-Crausaz (Secrétaire suppléante en remplacement de M. Mathieu Maridor) et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Dominique Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mme la Vice-Présidente, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

Le Président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

7. Modification de l'article 3 et introduction d'un article 10bis dans le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015– Message n° 46

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Message n° 46 étant assez explicite, je me permets d'en résumer les aspects principaux.

FRIAC (Fribourg Autorisation de Construire) est:

- une nouvelle application développée pour la saisie et la numérisation d'une demande de permis de construire;
- une nouvelle prestation à la requérante ou au requérant qui envisage de faire une demande de permis de construire, prévue par la LATeC et donc
- un nouvel émolument à intégrer dans le règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de construction du 23 février 2015.
- Des montants différents seront perçus:
 - pour les demandes en procédure simplifiée: un forfait de 400 francs est proposé.
 - pour les demandes en procédure ordinaire un tarif horaire de 150 francs maximum est proposé, tout en vous informant que le tarif horaire s'appuie sur des tarifs appliqués par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. Celui-ci se monte actuellement à 120 francs.

In Kürze sei diese Botschaft zusammengefasst. Sie beruht auf dem Gesetzesartikel im Raumplanungsgesetz, welche besagt, ich zitiere: "dass der Staatsrat die Bedingungen festlegt unter denen eine Verwaltungsbehörde ausnahmsweise und gegen Gebühr das Gesuch an Stelle der Gesuchstellerin oder des Gesuchstellers elektronisch erfasst". Der Gesetzesartikel ist mit der Entwicklung einer Informatikanwendung durch den Kanton nun umgesetzt. Es bleibt nun die Gebühr festzulegen und dem städtischen Reglement von 2015 über die Verwaltungsgebühren im Bereich der Raumplanung des Bauwesens festzuschreiben. Der Gemeinderat schlägt 400 Franken für einfache Gesuche und maximal 150 Franken/Stunde für ordentliche Gesuch vor, wobei er festhält, dass derzeit 120 Franken/Stunde verrechnet werden.

La révision proposée n'est toutefois que partielle, la révision totale du règlement devant être effectuée prochainement.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a examiné ce Message durant sa séance du 16 septembre 2019. Elle remercie la Directrice de l'Edilité et son collaborateur, M. Christophe Crausaz.

On relève que cette modification est une obligation qui nous vient de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Les requérants de permis de construire doivent désormais utiliser l'outil informatique FRIAC, et les communes doivent en prévoir les modalités d'exécution.

Comme tout le monde n'a pas à maîtriser cet outil, la Commune doit prévoir la possibilité de saisir elle-même les demandes des particuliers, contre émolument. Il s'agit d'une nouvelle prestation, qui nécessite donc un nouvel émolument. La Ville de Fribourg adapte donc son règlement et prévoit un forfait de 400 francs pour la saisie de demandes en procédures simplifiées.

S'agissant des cas en procédure ordinaire, le tarif dépendra de la complexité du dossier. Le temps réel sera donc facturé.

Le règlement prévoit ainsi un tarif de 150 francs de l'heure au maximum. Ces coûts sont actuellement facturés à 120 francs de l'heure. Il n'est donc pas question d'augmenter les tarifs. Le montant est simplement le même que le maximum des autres articles du règlement en question.

On relève que la commune de Fribourg s'occupe de la gestion des permis de construire pour les communes de Corminboeuf et Givisiez; cette opération n'aura pas de modification sur la convention qui les lie. En effet, il s'agit clairement d'une prestation complémentaire qui est offerte, et qui sera exclusivement à charge des requérants. Cela ne touche donc en rien ces deux communes.

Dernière précision: vous trouvez en pages 4 et 5 du Message les recettes de ces dernières années en relation avec les permis de construire. Ces recettes ne sont pas touchées par ce nouvel émolument qui viendra s'ajouter, le cas échéant. Les recettes supplémentaires à envisager ne sont toutefois pas facilement prévisibles, dans la mesure où elles dépendent des futures demandes de particuliers. Elles ont été estimées à 5'000 francs dans le cadre du budget 2020.

C'est ainsi, à l'unanimité des six membres présents, que la Commission financière a préavisé favorablement cette modification de règlement.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). Le groupe UDC a examiné attentivement cette proposition de modification de l'article 3 et introduction d'un article 10bis dans le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015.

Notre groupe salue cette nouvelle application Web pour la gestion électronique des demandes préalables, ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire FRIAC.

Un forfait de 400 francs pour la saisie complète d'une demande en procédure simplifiée, des plans et annexes à la place du requérant-e nous paraît dès lors justifié.

Cependant, le tarif appliqué pour la procédure ordinaire nous paraît, en comparaison avec la plupart des neuf communes pilotes, un peu excessif.

Notre groupe espère que le tarif horaire de 150 francs maximum ne sera que rarement appliqué et que la formation suivie par les collaborateurs de l'inspectorat des constructions permettra d'accélérer la procédure, réduisant ainsi au maximum les heures facturées aux requérant-e-s.

C'est avec ces considérations que le groupe UDC soutiendra le Message N° 46.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du Message n° 46. Le Message en question est de très bonne qualité. Il présente des comparaisons pertinentes avec les pratiques actuelles d'autres communes et détaille de manière convaincante la façon dont le calcul des émoluments sera effectué, tant en procédure simplifiée qu'en procédure normale. Quant aux incidences financières, elles ne peuvent effectivement être chiffrées précisément à l'heure actuelle, le nombre de demandes dans l'une ou l'autre procédure pour l'année en cours n'étant pas connu. Néanmoins, sur la base des statistiques fournies pour les années 2016 à 2018, il est possible, sans réserve, de soutenir les propositions de modification de règlement présentées dans le Message. C'est ce que fera le groupe socialiste à l'unanimité.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Contrairement aux autres rapporteurs, nous trouvons que le Message présenté est bâclé et aurait mérité un renvoi. Toutefois, il y a une urgence car la procédure de dépôt des permis de construire doit se faire depuis le 1^{er} septembre sous une forme électronique. Lors de l'approbation de ce règlement, la Commission financière avait alors, le 15 décembre 2014, demandé le renvoi de ce Message pour, entre autres, avoir des explications claires sur les termes utilisés afin que les non-initiés comprennent de quoi il ressort. Finalement, en séance du 23 février 2015, le Message n° 35bis nous avait été présenté et avait été accepté. La Ville a du retard et, pour ne pas ralentir ces processus, le groupe libéral-radical va vous proposer une nouvelle rédaction des articles 10bis et 15 chiffre 1. Je pense que nous aborderons ultérieurement à la défense des amendements. Merci pour votre soutien.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Du côté du groupe socialiste, on salue l'introduction de ce nouveau logiciel. Ce dossier électronique, si on peut l'appeler comme ça, présentera des avantages certains puisqu'il permettra entre autres aux propriétaires d'avoir un suivi des procédures en cours, ce qui peut être assez intéressant quand même. Cela dit, nous avons quelques remarques à émettre.

La première remarque est un constat. Je ne sais pas si c'est vraiment un regret mais chaque commune a fait sa petite cuisine en appliquant ses propres tarifs, ses propres calculs. On peut être un petit peu étonné de ceci. Peut-être aurait-on pu suggérer que le Canton, du moment où il exige une nouvelle procédure, donne des indications un peu plus claires concernant les tarifs.

En outre, le tarif de 400 francs pour les permis de moindre importance nous semble un peu élevé. S'il s'agit de refaire votre cabane de jardin, 400 francs de procédure, auxquels s'ajoutent les frais ordinaires, paraît être un montant un peu élevé, ce d'autant plus que ce genre de tâche a priori n'exige normalement pas des compétences d'ingénieur, en tout cas pas pour les projets simplifiés. Nous n'allons pas nous battre contre ce tarif, mais remarquons qu'il est peut-être un peu élevé.

La dernière remarque est, je crois, importante dans cette considération. Ces services doivent évidemment veiller, de manière très attentive, à être vraiment au service de la population, des propriétaires et des gens qui veulent investir pour rénover ou pour transformer des maisons ou en construire. J'insiste beaucoup pour que ce nouveau logiciel aille dans le sens d'une orientation vers le public et les propriétaires.

Avec ces remarques, le groupe CG-PCS acceptera la proposition qui nous est faite.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a examiné le Message qui nous est soumis par le Conseil communal et salue l'adaptation et la simplification des procédures en matière de permis de construire.

Nous attendons la proposition d'amendement des libéraux-radicaux pour décider si l'on va les suivre. Sinon, notre groupe soutiendra le Message tel qu'il nous est soumis.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie tout d'abord le groupe socialiste et le groupe CG-PCS pour le soutien apporté à ce Message. Oui, cette application FRIAC devrait faciliter l'utilisation, la publication et la gestion des permis de construire. Je peux vous assurer que l'inspectorat est au service de la population et est consulté régulièrement, non seulement pour déposer un permis de construire mais aussi pour conseiller les habitant-e-s de la ville de Fribourg, ainsi que des communes de Corminboeuf et de Givisiez.

Non, M. J.-N. Gex, la Ville de Fribourg n'a pas de retard en la matière. La nouvelle application est en vigueur depuis le 31 août 2019. Nous sommes aujourd'hui le 1^{er} octobre 2019 et le présent le Message qui introduit ces émoluments vous est présenté ce soir.

Je remercie la Présidente de la Commission financière pour son rapport exhaustif, auquel je n'ai rien à ajouter.

M. B. Dupré, vous estimez que le tarif maximum de 150 francs est trop élevé. Comme j'ai essayé de vous l'expliquer en introduction, la Ville de Fribourg applique actuellement un tarif de 120 francs, ceci en s'appuyant sur le tarif appliqué par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs.

Le Conseiller général J.-N. Gex nous a envoyé aujourd'hui, durant la journée, des amendements qu'il déposera au nom du groupe libéral-radical. Le Conseil communal a pris connaissance de ces amendements. Vous avez raison M. Gex, les propositions du Conseil communal ne suivent pas la forme du règlement en vigueur mais, comme expliqué lors de l'entrée en matière, ces adaptations au règlement auraient été faites lors de sa refonte. Comme vous l'avez soulevé, cette refonte est une nécessité et le Service d'urbanisme et d'architecture prendra ce dossier prochainement en main.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 46.

Article premier

Le Président. Nous sommes saisis de deux amendements du groupe libéral-radical que nous allons projeter.

Gex Jean-Noël (PLR). Après l'article 3 let. g (nouveau), notre groupe propose l'introduction d'une nouvelle lettre h dont la teneur est la suivante: *h) Saisie électronique et numérisation d'une demande de permis de construire.*

L'article 10bis devrait reprendre la forme des articles précédents. Aussi proposons-nous la formulation suivante:

¹ Pour la saisie électronique et la numérisation d'une demande de permis de construire, l'émolument est calculé comme suit:

a) L'émolument perçu en application de l'article 3 let. g) se monte à 400 francs pour une demande en procédure simplifiée.

b) Pour une demande en procédure ordinaire, l'émolument est fixé en fonction du temps effectivement consacré à la saisie du dossier, selon un tarif horaire de 150 francs au maximum.

J'en viens directement à l'alinéa 2. Notre proposition consiste, en analogie aux articles 5 (Plan d'aménagement), 6 (Demande préalable), 7 (Demande de permis), 8 (Contrôle des travaux et permis d'occuper), 9 (Examen d'un verbal de modification ou de division de parcelle) et 10 (Panneau-réclame et enseigne), à fixer un montant maximum qui ne pourrait pas dépasser 2'000 francs. Ainsi, la formulation de l'alinéa 2 serait la suivante:

² Le montant total maximum de l'émolument ne peut pas dépasser 2'000 francs.

Le Président. Nous allons directement afficher le deuxième amendement avant d'ouvrir la discussion. M. J.-N. Gex, vous pouvez continuer la présentation.

Gex Jean-Noël (PLR). Nous proposons l'introduction d'une lettre h) à l'article 15, avec comme note marginale "Exigibilité". En effet, pour toutes les autres demandes, il y a un délai de paiement. Nous proposons donc également sous la lettre h): "pour la saisie électronique et la numérisation d'une demande de permis de construire, l'émolument administratif est exigible dans les 30 jours qui suivent l'établissement du dossier électronique ". Il est, à mon avis, aussi essentiel de rajouter cette lettre h à l'article 15. Voici donc notre deuxième amendement:

Article 15 "Exigibilité"

"h) pour la saisie électronique et la numérisation d'une demande de permis de construire, l'émolument administratif est exigible dans les 30 jours qui suivent l'établissement du dossier électronique"

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le Conseil communal se rallie à la proposition d'introduire un titre sous l'intitulé, tel que proposé par M. J.-N. Gex, à savoir, au lieu de "saisie électronique", inscrire "saisie et numérisation". Ceci est conforme à l'article 135a alinéa 3 de la LATeC.

Le groupe libéral-radical propose de reprendre la forme des articles précédents. Le Conseil communal peut se rallier à cette idée, mais il fait remarquer que la structure proposée n'est pas conforme car l'alinéa 2 de cet article devrait être rajouté directement à la lettre b). L'alinéa 2 ne concerne pas la lettre a). Aussi, je ne sais pas ce que veut faire le groupe libéral-radical.

Gex Jean-Noël (PLR). Si l'on suit une réflexion mathématique, le montant total ne peut pas dépasser 2'000 francs. 400 francs ne dépassent pas les 2'000 francs. Aussi, à mon sens, cela peut fonctionner pour les lettres a) et b), comme du reste toutes les autres lettres. Il y a toujours un émolument à 150 francs. Ainsi, on ne dépasse pas 2'000.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Au nom du Conseil communal je ne parle pas encore du contenu de l'alinéa 2. Le Conseil communal est de l'avis que cet alinéa 2 devrait être attaché à la lettre b). Quant au contenu de l'alinéa 2, je vous indique que le Conseil communal s'y oppose. Je vous présenterai les arguments tout à l'heure.

Vonlanthen Marc (PS). Je m'exprimerai plus particulièrement sur la dernière partie de l'amendement puisque le Conseil communal s'est rallié à la proposition de rajouter le terme "numérisation" dans la première partie de celui-ci. Je vais maintenant m'exprimer au sujet de la partie qui vise à introduire un seuil supérieur aux émoluments qui peuvent être perçus par la Commune dans le cas des procédures normales de permis de construire.

Sur le fond, c'est une proposition d'amendement qui n'a fait l'objet d'aucune discussion en Commission financière. Premièrement, on ne connaît pas les conséquences financières qui pourraient être induites si cet amendement devait passer. Deuxièmement, si vous regardez les chiffres moyens qui nous sont donnés pour les demandes de permis de construire dans les statistiques à la fin du Message, on constate qu'il s'agit de quelques 600 à 700 francs par Message. Aussi, l'amendement qui va être proposé va sans doute toucher plutôt des demandes de permis importantes. On peut penser effectivement qu'un nombre important d'heures risque ensuite d'être mis à la charge de la Commune, de la collectivité. C'est un principe discutable puisqu'au fond, il est normal que la personne physique ou morale qui a un intérêt à déposer un permis de construire paye les heures que passe l'administration pour traiter sa demande de permis de construire.

Je vous invite toutes et tous à refuser cette partie de l'amendement, qui n'est pas encore claire et dont on ne sait pas exactement ce qu'elle va représenter.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Ces amendements n'ont pas été soumis à la Commission financière, ni les différents montants discutés. Nous n'avons donc pas pu les examiner. En l'occurrence, pour la plupart, ils n'ont pas d'incidences financières et je ne me prononcerai pas à leur sujet. Le seul qui peut en avoir une, et sur lequel je ne me prononcerai pas non plus vu que nous n'en avons pas discuté, est celui de la limitation du montant de l'émolument. La Commission financière a été informée du fait que ces émoluments étaient difficilement chiffrables. Nous ne connaissons pas les incidences financières pour la Commune dans le fait de limiter le montant des émoluments. En revanche, peut-être que cela peut être intégré dans le cadre

de la réflexion globale du règlement. Cela dit, la Commission financière ne s'est pas déterminée à ce propos.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je peux peut-être encore présenter quelques arguments expliquant pourquoi le Conseil communal s'oppose à l'alinéa 2, tel que proposé par le groupe libéral-radical. Il est prématuré de mettre un montant maximal. L'inspectorat des constructions n'a pas encore pu expérimenter cette nouvelle prestation, il manque de recul. La saisie et la numérisation d'un permis de construire en procédure ordinaire peuvent être très complexes. Les cas pour lesquels un requérant ou une requérante ferait appel aux services de la Commune devraient être très rares, les dossiers étant en principe supervisés par un architecte ou une architecte. Toutefois, ils représenteraient cas échéant une charge de travail et des heures de saisie et de numérisation bien plus conséquentes, que nous ne pouvons pas chiffrer aujourd'hui. Le Conseil communal propose d'attendre et d'inscrire un montant total maximum, de récolter des expériences et d'introduire cas échéant un total maximum lors de la refonte du règlement.

L'alinéa 2 étant combattu par le Conseil communal, le chiffre a) peut également être enlevé.

Le Président. M. J.-N. Gex, voulez-vous maintenir ou modifier votre amendement?

Gex Jean-Noël (PLR). Effectivement, nous n'allons pas compliquer les procédures, mais je rappellerai quand même que Bulle ne prévoit pas d'adapter son règlement, tout comme Châtel et Guin. Guin n'a pas eu un seul cas, ni Estavayer, Mont-Vully, Morat et Planfayon. Tavel, pas grand-chose. Effectivement, je pense que c'est un faux débat et pour ne pas rallonger la séance, je retire l'alinéa 2. Nous laisserons la lettre a) et la lettre b). J'espère que la Commune répondra mieux à ma demande de fixer un seuil maximum.

Lors de l'examen du règlement en 2015, la Commission financière avait demandé que l'on mette des points après les francs et non pas des virgules. Or si vous imprimez le règlement à disposition, on peut voir que l'on a laissé les francs 150,--. Je pense que ce règlement doit aussi être toiletté.

Je retire donc l'alinéa 2.

Le Président. Si je comprends bien, vous retirez l'alinéa 2 mais vous maintenez la modification de la lettre a)?

Gex Jean-Noël (PLR). Exactement.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal se rallie à l'amendement concernant la lettre a).

Le Président. Vu que le Conseil communal se rallie à l'amendement, ce peut être une décision tacite. Je me tourne vers le Conseil général concernant le traitement de ce premier amendement du groupe libéral-radical qui a été modifié, c'est-à-dire qu'il se présente sans l'alinéa 2 mais avec la modification dans le titre et avec la modification dans la lettre a). Est-ce quelqu'un souhaite tout de même voter? Tel n'est pas le cas. Nous adoptons donc tacitement cet amendement.

Nous passons au second amendement du groupe libéral-radical. Il a déjà été présenté par M. J.-N. Gex.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal se rallie à cet amendement.

Le Président. Ce peut être maintenant une décision tacite de notre Conseil. Je suis cependant tenu de vous demander si vous souhaitez vous exprimer par vote.

Collaud Oliver (Verts). Nous ne sommes pas saisis de l'article 15 mais des deux articles concernés par l'arrêté qui est devant nous. On ne peut pas dans une révision, où on a deux articles qui sont visés dans un arrêté, tout d'un coup proposer des modifications sur d'autres articles qui ne sont pas concernés par l'arrêté.

Le Président. Merci pour cette remarque.

Moussa Elias (PS). J'appuie à 100% ce qui vient d'être dit par notre collègue, M. O. Collaud. A priori, cet amendement me paraît effectivement tout simplement irrecevable parce que le Message porte sur d'autres articles. On ne peut pas le faire, sinon n'importe qui d'entre nous pourrait commencer à amender l'entier du règlement avec des points qu'il estime devoir changer.

Je propose plutôt de déclarer cet amendement irrecevable. S'il le faut, je ferais une demande en ce sens de manière formelle et il y aura un vote sur cette question. Cependant, a priori, on ne peut pas procéder de la sorte, même si c'est un bon amendement. Pour la suite des autres débats qui auront lieu dans notre Conseil, il faudrait quand même maintenir une certaine ligne.

Le Président. Vu que la question de la recevabilité de cet amendement a été soulevée, et comme le Bureau n'a pas pu s'exprimer à ce sujet, je suspens la séance durant cinq minutes et je demande aux membres du Bureau de se rassembler autour de moi.

Interruption de la séance

Afin de permettre au Bureau de se réunir, la séance est interrompue de 20.05 à 20.09 heures

Le Président. Chers/ères collègues, pardon pour cette courte interruption de séance. Nous avons trouvé une marche à suivre. Je donne la parole à M. J.-N. Gex.

Gex Jean-Noël (PLR). Effectivement, le titre du Message au Conseil général du Conseil communal est: "Modification de l'article 3 et introduction d'un article 10bis dans le règlement du 23 février 2015". Je vais déposer une proposition dans les "divers" pour modifier ce règlement. Je retire mon amendement concernant l'article 15, qui fera l'objet d'une proposition.

Le Président. Nous enregistrons le retrait de cet amendement.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie le Bureau pour cette décision. Je me réjouis de recevoir la proposition car son contenu est pertinent. J'informe M. J.-N. Gex encore une fois que la "saisie électronique" devrait être remplacée par "saisie et numérisation".

Pas d'autres observations. Adopté tel qu'amendé.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adopté.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 59 voix sans opposition et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATEC; RSF 710.1);
- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015;
- le Message n° 46 du Conseil communal du 28 août 2019;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions est modifié comme suit:

Art. 3 let. g (nouveau)

g) la saisie et la numérisation d'une demande de permis de construire en lieu et place du requérant ou de la requérante, en application des articles 135a LATEC et 89a ReLATEC.

Art. 10 bis (nouveau)

h) Saisie électronique et numérisation d'une demande de permis de construire

Pour la saisie électronique et numérisation d'une demande de permis de construire, l'émolument est calculé comme suit:

- a) L'émolument perçu en application de l'article 3 let. g se monte à Fr. 400.- pour une demande en procédure simplifiée;
- b) Pour une demande en procédure ordinaire, l'émolument est fixé en fonction du temps effectivement consacré à la saisie du dossier, selon un tarif horaire de Fr. 150.- au maximum.

Article 2

La présente modification est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 1^{er} octobre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Blaise Fasel

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 59 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR)

N'ont pas voté: 2 Casazza Raphaël (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 61 de MM. François Miche et Guy-Noël Jelk (PS) lui demandant d'étudier les conditions-cadres à réunir et les mesures nécessaires à mettre en place en vue de l'ouverture d'une auberge de jeunesse en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Je me permets de faire un résumé de la réponse. Le Conseil communal a saisi l'opportunité que présentait ce postulat de s'intéresser aux conditions cadres et aux mesures nécessaires à mettre en place en vue de l'ouverture d'une auberge de jeunesse en ville de Fribourg. Il répond également à la question n° 129 de M. le Conseiller général Li Rosi, qui n'est pas présent aujourd'hui. Je ne sais si je devrai lui répondre malgré cela?

Le Président. Non, nous repousserons cette réponse.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je lui avais proposé d'intégrer la réponse à sa question dans la réponse du postulat. Comme M. M. Li Rosi n'est pas présent, je ne sais pas comment je devrai procéder. Vous me le direz tout à l'heure.

Le Président. Très bien.

[Ndr.: La réponse à la question n° 129 de M. Michaël Li Rosi (UDC) ayant été intégrée dans le présent Rapport final, elle est ainsi liquidée (voir procès-verbal n° 23b du 29 mai 2019, p. 101].

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Cette réponse au postulat représente maintenant une base contenant tous les éléments nécessaires pour étudier et trouver le meilleur site pour l'ouverture d'une auberge de jeunesse en ville de Fribourg. Vous avez pu constater que la gouvernance des auberges de jeunesse suisses est complexe et que chacune des trois organisations se détermine, en fonction des intérêts et des objectifs qui la concernent, au sujet de l'établissement d'une auberge de jeunesse à Fribourg. Vous avez pu prendre connaissance dans le rapport de la position, de la vision, des conditions et des exigences de la fondation des Auberges de Jeunesse Suisses pour établir à nouveau une auberge de jeunesse en ville de Fribourg. Pour les Auberges de Jeunesse Suisses, Fribourg est vu comme un site C, donc un site considéré comme un complément à l'offre permettant une bonne couverture du réseau national. Elles ne sont pas intéressées à devenir propriétaires d'un bâtiment en ville de Fribourg, mais pourraient envisager la location et la gestion d'une auberge avec un loyer symbolique, comme cela a été le cas à l'Hôpital des Bourgeois.

Le Conseil communal reste favorable à l'ouverture d'une auberge de jeunesse sur son territoire. Il poursuivra les efforts et saisira toutes les occasions pour évaluer l'ouverture d'un tel établissement, en considérant les éventuelles questions de distorsion de la concurrence et en considérant les conditions-cadres édictées par les Auberges de Jeunesse Suisses et les trois organisations qui en font parties. Des discussions avec des potentiels privés devraient également être ouvertes.

Miche François (PS). Je tiens à remercier le Conseil communal pour l'excellente facture de ce rapport. Ce n'est pas tous les jours que nous avons un rapport autant fouillé. On a découvert des chiffres très importants. Les retombées pour une auberge de jeunesse, en termes de valeur ajoutée, représentent 1,5 à 1,8 million de francs. En dehors des frais d'hébergement, un touriste moyen en ville de Fribourg, quand il fréquentait l'ancienne auberge de jeunesse, dépensait 153 francs. Ce n'est pas rien. On a découvert grâce à ce rapport qu'une auberge de jeunesse a un rôle social, économique, touristique et on découvre aussi dans ce rapport que lorsqu'une ville a envie d'encourager un tel projet, généralement, elle veut s'affilier, mais cette affiliation coûte extrêmement cher. Avec M. Guy-Noël Jelk, nous avons remarqué que les projets qui avaient été lancés récemment à ce sujet faisaient un peu l'impasse par rapport à cette question d'affiliation. Ainsi, on peut économiser une très grande somme. Grâce à ce Rapport final du Conseil communal, on peut se dire qu'à moyen terme un tel projet pourra être concrétisé. Je tiens vraiment à souligner l'excellent travail, ce n'est vraiment pas tous les jours que l'on en voit un tel.

Le postulat n° 61 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 62 de Mme et M. Jean-Noël Gex et Océane Gex (PLR) lui demandant un projet pour réaliser une passerelle entre les Grandes-Rames et le terrain de l'ancienne usine à gaz

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Les postulants soulignent l'opportunité de synchroniser le projet de la revitalisation de la Sarine avec la réalisation d'une passerelle entre les Grandes-Rames et le site de l'ancienne usine à gaz. Le Conseil communal a saisi cette opportunité et a mandaté l'équipe du projet Tamarin, lauréat du mandat d'études parallèles pour le projet de la revitalisation de la Sarine, pour approfondir l'étude d'avant-projet de la passerelle. D'importants aspects patrimoniaux (à mentionner le périmètre ISOS) et d'importants aspects techniques (le dimensionnement de l'ouvrage pour prévenir les épisodes exceptionnels de crues) contraignent sa forme, sa hauteur et son implantation. Du côté de la Planche-Inférieure, l'ouvrage projeté touche le périmètre du PAD de l'ancienne usine à gaz qui est encore à établir. La Commission cantonale des biens culturels ainsi que la Commission consultative du patrimoine de la Ville ont été consultées et ne sont pas entrées en matière. Ils recommandent de faire une étude de faisabilité et d'organiser un concours sur le seul objet de la passerelle avec l'objectif de trouver une solution juste dans ce contexte très particulier de site urbain médiéval.

Le Conseil communal a pris acte des préavis des Commissions et a décidé de dissocier la passerelle du reste du projet de revitalisation de la Sarine afin de pouvoir maintenir la progression de ce projet de revitalisation selon le planning intentionnel et poursuit ses réflexions quant à la passerelle.

Gex Océane (PLR). Nous ne pouvons malheureusement pas nous satisfaire de cette réponse et dire que ce postulat est ainsi liquidé. En effet, il a simplement été mis dans un tiroir, si l'on en croit la phrase que vous venez de citer: "le Conseil communal poursuit ses réflexions quant à la passerelle". Nous regrettons profondément que ce projet ait été dissocié d'une réflexion globale commencée par la Commune dans le cadre de la revitalisation de la Sarine. Les défis liés à la mobilité piétonne en Basse-Ville sont importants, notamment avec le transport entre l'accueil extrascolaire et l'école de la Neuveville. Nous espérons que les travaux prévus sur le pont de Saint-Jean feront prendre conscience au Conseil communal de la nécessité de créer de nouvelles liaisons piétonnes entre les différents quartiers de la Basse-Ville.

Le postulat n° 62 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 82 de MM. François Miche (PS), Daniel Gander (UDC), Maurice Page et Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la faisabilité d'installer des fontaines à eau sur réseau aux endroits à fort passage

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Je me permets de faire un bref résumé de la réponse du Conseil communal au postulat n° 82. Le Conseil communal adhère au principe d'installer sur le territoire de la Ville des fontaines à eau. Néanmoins, une seule installation est estimée à 22'000 francs. Par conséquent, le Conseil communal souhaite se doter d'un plan directeur du mobilier urbain structuré en plusieurs volets et qui intégrera les fontaines à eau. Après coordination entre les différents services de la Ville et après analyse des coûts, la Direction de l'Edilité se prononcera sur la nécessité, la localisation judicieuse et les coûts liés à une mise en œuvre possible.

Miche François (PS). Avant ce postulat quand il s'agissait de fontaines à boire, c'était un peu le bazar. Le Conseil communal s'est proposée de prendre les choses en main. Je salue cette excellente réponse du Conseil communal, qui s'est dit qu'il allait intégrer dans le cadre du plan directeur du mobilier urbain la question des fontaines à eau. A l'heure actuelle, on nous parle d'écologie. L'écologie, ce sont des gestes et là je salue celui-ci.

Le postulat n° 82 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 85 de MM. Oliver Collaud (Verts), Marc Vonlanthen et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier un concept de politique énergétique favorisant et soutenant les initiatives et coopératives en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Au nom du Conseil communal, je remercie les auteurs du postulat n° 85 qui s'intéresse à la concrétisation de la transition énergétique à l'échelle locale.

Dans la réponse du Conseil communal, vous trouvez les récentes évolutions organisationnelles en matière de gestion de la transition énergétique communale, la définition d'objectifs énergétiques communaux, jugés ambitieux, la refonte de la politique énergétique communale qui repose sur un plan communal des énergies élaboré et qui est accompagné d'un catalogue de mesures-cadres que vous trouverez à la page 3. Finalement, les mesures concrètes réalisées ou en cours de réalisation sont décrites. Diverses actions concrètes en lien avec les thématiques traitées par le postulat ont été réalisées au cours des deux dernières années.

Le rapport se termine avec la description des mesures prévues. Quatre mesures-cadres retenues concernent les thématiques développées par ce postulat. Elles seront mises en œuvre progressivement au fil des prochaines années.

Le Conseil communal est décidé d'accélérer la transition énergétique et écologique. Avant d'envisager un éventuel programme de subventionnement complet, la Ville souhaite soutenir financièrement les projets privés qui permettent d'agir concrètement. Dans un premier temps, le Conseil communal envisage, sous forme d'une action pilote, de soutenir les diagnostics énergétiques des bâtiments et l'installation de panneaux photovoltaïques. Une proposition permettant d'atteindre cet objectif sera formulée dans le cadre du budget 2020.

La sensibilisation et l'information font partie des clefs du succès de la transition énergétique. C'est dans ce but qu'une brochure présentant la politique énergétique communale vous a été distribuée hier soir. Eine deutsche Version ist in Bearbeitung.

Collaud Oliver (Verts). Les postulants s'accordent à répondre ainsi à Mme la Directrice de l'Edilité: merci et bravo.

Le postulat n° 85 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 103 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) lui demandant une mise à disposition des vignettes de stationnement prolongé pour tous les exposants des marchés hebdomadaires

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Suite à la réception du postulat, le Conseil communal a mandaté la Direction de la Police locale et de la Mobilité, qui a élaboré plusieurs alternatives par rapport au stationnement des marchands. Celles-ci ont été présentées au comité de l'Association des producteurs et des commerçants des marchés de Fribourg, représenté par MM. Abate et Gfeller, le 11 juin 2019. Après discussions, la solution retenue d'un commun accord est la suivante: suppression de la condition de la dimension des véhicules pour l'attribution des autorisations de stationnement pour les marchands, maintien du prix (80 francs/an), localisation du stationnement sur le parking de la Route-Neuve pour tous les marchands, indépendamment de la localisation du marché (Python, Bourg, Pérolles).

Le Conseil communal est donc entré en matière et cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il a également mandaté la Direction de la Police locale et de la Mobilité qui profitera de l'envoi des formulaires de renouvellement des stands pour l'année 2020 afin d'informer les marchands de cette nouvelle solution. De même, la Direction de la Police locale et de la Mobilité soumettra au Conseil communal une adaptation des directives applicables aux marchés hebdomadaires afin de modifier l'article 6.3 dans le sens souhaité.

Abate Vincenzo (Verts). Nous sommes satisfaits de la réponse. Je tiens à remercier le Conseil communal et le Service de la mobilité et la police locale pour avoir réagi avec diligence à cette

demande. Avec ces différentes propositions, il est clair que le résultat est bon, surtout grâce au fait de libérer des places de parc pour les voitures en ville et de créer ainsi des zones beaucoup plus agréables, en éliminant peut-être quelques voitures du centre-ville. J'espère que cette envie trouvera un résultat positif. Merci beaucoup.

Le postulat n° 103 est ainsi liquidé.

13. Décision quant à la transmission

- de la proposition

- n° 13 de Mme et MM. Océane Gex, David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL), Maurice Page (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant la suppression des rentes à vie des membres du Conseil communal

Le Président. Lors de sa séance du mercredi 4 septembre 2019, le Bureau du Conseil général a accepté la qualification et la recevabilité de la proposition n° 13, ainsi que des postulats 117 à 122.

A l'unanimité des six membres présents, le Bureau estime que le postulat n° 116 est irrecevable, car la prison centrale n'appartient pas à la Ville de Fribourg, mais à l'Etat de Fribourg.

Par 4 voix contre 1 et une 1 abstention, le Bureau estime que le postulat n° 123 est irrecevable, car les Bains de la Motta relèvent de la compétence d'une société anonyme de droit privé.

Nous débattons maintenant de la proposition n° 13.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition pour présenter un rapport dans le délai d'une année, un rapport qui portera sur une modification du système de rentes tel que le Conseil d'Etat l'a également esquissé dans sa réponse à une motion récente de deux députés au Grand Conseil. Je ne vais pas prolonger au-delà de ceci puisque le rapport que nous vous présenterons comportera tous les éléments pertinents de cette refonte. Je rappellerai simplement que le système des rentes à vie a été introduit à l'époque du changement de système où on est passé de neuf Conseillers communaux, donc trois permanents et six non-permanents, à cinq Conseillers communaux professionnels. Il s'agissait de la législature 2001-2006. A l'époque où ce système a été introduit, il était absolument pertinent et défendable. Aujourd'hui, il faut admettre que les réalités ne sont plus les mêmes quand bien même un certain nombre de collectivités publiques continuent d'appliquer ce système de rentes à vie. Nous considérons effectivement qu'une modification du système est nécessaire. Cela dit, et comme le mentionnent déjà fort pertinemment les auteurs de la proposition, ceci ne peut pas aller sans un certain nombre d'ajustements et de mesures compensatoires, que ce soit au niveau d'indemnités particulières lors d'une non-réélection ainsi que dans le cadre d'une revalorisation des salaires des membres du Conseil communal, ceci afin de ne pas décourager les vocations de futur-e-s candidat-e-s à cette fonction.

Krienbühl David (PLR). Par la présente proposition, nous demandons l'abolition des rentes à vie dont bénéficient les Conseillers communaux de la Ville de Fribourg.

En particulier, nous demandons justement la modification du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal et de ses articles relatifs au traitement et à la prévoyance professionnelle des Conseillers communaux de la Ville de Fribourg, afin que les membres du Conseil communal soient désormais et à l'avenir assujettis au régime ordinaire de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Comme l'a dit M. le Syndic, un régime transitoire pourra être mis en place pour les personnes aujourd'hui au bénéfice du système actuel. Une indemnité, par exemple de 12 mois de salaire, pourrait aussi être prévue afin de pallier aux risques politiques d'une non-réélection. Enfin, il faudra également vérifier l'opportunité de revaloriser les salaires des membres du Conseil communal, comme cela a été fait en Valais pour les Conseillers d'Etat, en novembre 2013, lorsque l'Etat du Valais a décidé d'abolir le système des rentes à vie pour les membres de l'exécutif cantonal.

Les montants inscrits au budget 2019 concernant les retraites des anciens Conseillers communaux se chiffrent à 895'208,40 francs.

Aujourd'hui, bien que nous reconnaissons que la fonction de Conseiller communal soit astreignante et exigeante, on ne voudrait pas non plus limiter les vocations. Ce système des rentes à vie n'est plus admissible ou défendable d'une quelconque manière, dans une société où chacun est appelé à être plus flexible et mobile dans le monde du travail.

Nous invitons donc fortement le Conseil communal à plancher sur une modification du règlement du 5 juin 2000 fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, afin d'abolir ce système d'un autre temps. Le temps justement, le temps est mûr de procéder à ce changement.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à cette proposition n° 13.

Loup Matthieu (PS). La question de la rente à vie d'anciennes et d'anciens membres d'exécutifs est une question politique d'actualité à Fribourg, comme ailleurs. Elle s'inscrit dans l'air du temps, on vient de l'entendre, avec une évolution des habitudes professionnelles et du marché du travail qui rend effectivement difficilement compréhensible pour tout un chacun qu'un revenu puisse être garanti à la fin de l'activité professionnelle.

Le groupe socialiste partage ce constat et adhère à la démarche visant à réformer ce système dont on peut considérer qu'il est peu à peu devenu anachronique. Nous mettons toutefois en garde contre toute rhétorique simpliste tentant de faire croire, dans le contexte du passage à un système plus en phase avec notre temps, en l'existence d'une sorte de caste dirigeante déconnectée des réalités. Quant à la manière de procéder aux ajustements nécessaires maintenant, le groupe socialiste insiste vivement sur la nécessité de procéder d'une manière globale. La suppression du régime des rentes à vie prévalant actuellement doit impérativement être accompagnée de mesures de revalorisation de la rémunération des membres de l'exécutif pendant l'exercice de leur fonction ainsi que des adaptations quant aux régimes de prévoyance professionnelle auxquels elles et ils sont affiliés. En effet, les mandats électifs exercés à titre professionnel impliquent pour les personnes qui

les exercent outre la charge très conséquente de travail, une sortie de leur environnement professionnel pendant une ou plusieurs législatures. Au contraire d'un contrat de travail à durée indéterminée, la poursuite de leur emploi dépend de majorités politiques sans nécessairement être en rapport avec la qualité d'un travail effectué. Se mettre puis se remettre à disposition du corps électoral en se présentant à une élection, puis quitter un emploi pour honorer le mandat confié, représente un risque. Il faut à tout prix éviter que l'exercice de ces fonctions électives à titre professionnel soit réservé aux seuls personnes qui peuvent se permettre, de par leur fortune ou d'autres sources de revenus, de se trouver à brève échéance sans revenu pour une période en cas de non-réélection.

Finalement, subsiste encore la question des droits acquis. Pour le groupe socialiste, il est clair que le nouveau système ne peut s'appliquer qu'aux personnes élues suite à son entrée en vigueur. Cette période transitoire est seule apte à garantir que chacun-e soit traité de la manière à laquelle il pouvait s'attendre au moment de se mettre à disposition de la collectivité.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste soutiendra la transmission de la présente proposition.

Collaud Oliver (Verts). Lorsque notre collègue, M. D. Krienbühl, m'avait approché pour être co-auteur de cette proposition, je lui avais dit que sur le principe les Verts soutenaient pleinement l'idée. Cependant, je trouvais que le moment n'était pas forcément opportun et que cette question devrait plutôt être réglée dans le cadre de la fusion, vu qu'il y a un délai d'une année de traitement pour une proposition. Il y aura une question de droits transitoires pour les Conseillers communaux qui sont actuellement en fonction et qu'il n'y aura pas forcément un effet réel pour la Commune de Fribourg sur cette question.

Cela étant, maintenant que la question nous est posée ce soir, le groupe des Verts va évidemment soutenir la transmission de cette proposition.

Rugo Claudio (PA). Des chiffres:

- rentes à vie des 12 anciens membres du Conseil communal, comptes 2018, non pas budget mais comptes: 951'481 francs;
- au niveau du Canton: 2'081'000 francs;
- au niveau de la Confédération, pour les 19 anciens Conseillers fédéraux: 4'448'000 francs.

Enfin, enfin, enfin! L'avis du PLR sur les rentes à vie rejoint les vues du Parti des Artistes.

Chers amis, après trois années de luttes intestines, nous trouvons sur cette proposition un terrain d'entente cordiale.

Le PLR pourrait-il s'allier, s'apparenter sans formalisme au Parti des Artistes, comme lors de l'élection du Conseiller d'État Didier Castella ou nouer des amitiés improbables et pourtant réelles comme avec celle du Conseiller d'État Maurice Ropraz? Allons-nous faire alliance?

Les deux partis PDC et PCS n'ont pas hésité à "s'accoupler" sur des sujets transversaux comme celui des caries de nos écoliers ou celui, plus brûlant, des abonnements de bus TPF. Je salue qu'au passage M.Ducrot et ses collaborateurs qui nous ont enchantés lors de notre sortie annuelle. Pronostiqués en

chute libre pour le 20 octobre, unis sur le terrain de l'immobilisme en serrant boulons et freins devant les avancées sociétales, ils ne devraient faire plus qu'un sous le pseudo P-D-C-S.

Le Président. M. C. Rugo, je vous prie de vous exprimer sur la proposition n° 13.

Rugo Claudio (PA). Oui, je continue.

Le Président. Sur la proposition n° 13.

Rugo Claudio (PA). En période de l'Avent, le PDCS pourrait se remémorer la venue de Jean le Baptiste. À travers le sujet mis en exergue dont nous débattons présentement, l'historien politique M. Dorand pourra, dans son prochain ouvrage, souligner le caractère prophétique des visions de mon parti. Les plus dévots iront plus loin en y voyant même un miracle!

Petit historique non pas biblique, mais de politique interne à ce parlement:
janvier 2016.

Un membre respectable de la famille Brunschwig souffle à l'oreille du Parti des Artistes le thème des rentes à vie des Conseillers communaux et cantonaux.

Le Président du Parti des Artistes dépose la proposition n° 2 le 31 octobre 2017. Le titre pompeux fut rédigé avec l'aide du Secrétariat du Conseil général qui omit un article. J'avais en effet proposé la fin des rentes à vie.

Je continue. (Des personnes dans la salle: non, non). J'arrive à la fin.

Le Président. M. C. Rugo, vous ne vous exprimez pas sur la proposition n° 13, mais vous faites un historique. Je vous redonnerai la parole sous les "divers" pour une intervention au sens de l'article 67 RCG.

Rugo Claudio (PA). Alors ce soir-là, Mme Gex ...

Le Président. Merci M. C. Rugo, c'en est terminé. Nous passons au prochain orateur, M. Simon Murith, sur la proposition n° 13, s'il vous plaît, merci.

Murith Simon (PDC/PVL). Ce n'est pas forcément facile de prendre la parole après cela. J'espère que vous avez encore de l'attention. Le groupe PDC/PVL se ralliera également à cette proposition qui veut faire rentrer, quoi que l'on en dise, le statut de membre d'un Conseiller communal professionnel dans une époque un peu plus moderne. Comme l'a dit M. le Syndic, les réalités ne sont effectivement plus les mêmes. D'une part, les carrières tendent à débiter de plus en plus tôt, les élus le sont ainsi de plus en plus jeunes. Parallèlement, nos magistrats vivent le risque d'être moins longtemps en place. Le temps des Conseillers/ères en place durant plus de quatre législatures est révolu. La mobilité, la concurrence politique rude que nous menons écourtent parfois les mandats. Dans le cadre de la fusion, on veut même les limiter. Enfin, l'espérance de vie augmente et allonge le paiement des rentes. Ces constats amènent donc à une seule solution: le système des rentes à vie actuel n'est plus adapté. La combinaison de tous les éléments précités fait peser sur les finances communales, comme déjà dit, des charges toujours plus grandissantes et ce système peut même paraître choquant à l'heure où les rentes des employés diminuent parallèlement à une augmentation générale du coût de la vie.

Vous l'aurez donc compris, il ne s'agit pas de pénaliser des élus qui sont exemplaires et méritants. La proposition laisse une marge de manœuvre importante au Conseil communal pour proposer une révision qui puisse mettre en valeur leur fonction, notamment, comme déjà évoqué, avec des mesures compensatoires.

Merci donc pour votre soutien en faveur d'un système plus moderne et plus humain.

Allenspach Christoph (PS). Je suis tout à fait favorable à la transmission de cette proposition. Cependant, ces grands éloges sur les temps modernes, etc. me font un peu sourire. Je vous rappelle que la gauche avait déjà déposé à plusieurs reprises des propositions semblables, refusées à l'époque par la droite majoritaire. Je me réjouis qu'elle ait maintenant changé son avis. Il ne faut même pas faire de grands discours, cela va de soi. C'est pour cela que le groupe socialiste est tout à fait conséquent avec lui-même et soutiendra la proposition.

Murith Simon (PDC/PVL). Je souhaite juste préciser que peut-être certains partis sont rentrés eux aussi dans les temps modernes pendant que d'autres élus restent dans des temps plus anciens.

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais juste apporter une précision en lien avec l'intervention de M. le Conseiller général O. Collaud. En effet, on aurait pu considérer que cette proposition ne venait pas au bon moment, étant donné que le Conseil communal avait effectivement l'intention de proposer ce changement de système dans le cadre du projet de fusion et que nous aurions de toute façon entrepris des démarches allant dans ce sens. Cela étant, nous ne sommes pas seuls maîtres de ce projet. De plus, si nous avions renoncé à faire cette démarche pour la Commune, dans l'hypothèse où le projet de fusion n'aurait pas abouti, on aurait perdu une législature supplémentaire pour introduire le nouveau système. Dans ce sens-là, cette démarche vient parfaitement au bon moment.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 62 personnes ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 13 de Mme et MM. Océane Gex, David Krienbühl, Simon Murith, Maurice Page et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 62 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

N'a pas voté: 1 Kilchenmann Emmanuel (UDC)

- **des postulats**

- n° 115 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal de préciser sa politique de transformation numérique des services communaux, notamment par rapport aux publics précaires

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal préavise tous les postulats favorablement pour transmission, à l'exception du postulat n° 116 de M. Jean-Frédéric Python, considéré comme irrecevable pour les mêmes raisons qu'évoquait le Bureau et du postulat n° 123, de M. Claudio Rugo, qu'il considère également comme irrecevable.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Vous vous demandez peut-être pourquoi se poser des questions autour de la digitalisation des administrations, de la numérisation des prestations ou de la dématérialisation des services offerts aux administrés?

D'abord parce que nous sommes tous concernés. Chacun-e de nous a vécu, une fois au moins, l'expérience d'être un "illettré numérique ou une illettrée électronique". Se retrouver devant un écran sans savoir repérer une info, avoir oublié des codes d'accès, remplir un formulaire électronique (pour les impôts par exemple) et perdre toutes les données consciencieusement introduites, douter de soi à force de se tromper et se sentir démuni-e-s.

La numérisation des administrations publiques, de leurs supports et de leurs modes d'échanges, nous l'expérimentons déjà. Elle est en cours à tous les échelons au niveau fédéral, cantonal, communal.

Cette numérisation est inéluctable, de caractère obligatoire pour les administrés, mêmes pour ceux et celles qui ne sont pas connecté-e-s. Tel un nouveau mode de vie, elle s'impose à nous, n'offrant pas systématiquement d'alternatives. Cette numérisation risque ainsi d'entraîner une rupture d'égalité devant le service public, de créer de nouvelles formes d'inégalités.

La cyberadministration, en effet, nous contraint à être équipés de matériels numériques, de maîtriser de nombreux gestes techniques, mais plus encore nous oblige à développer des compétences numériques évolutives, qui doivent s'actualiser en continu.

La dématérialisation est promue comme une simplification administrative utile aux citoyen-ne-s, mais elle occulte les exigences qu'elle engendre (matérielles, financières, cognitives et culturelles); elle n'analyse pas les effets de la disparition de la dimension humaine et incarnée du rapport à l'Etat et aux services publics.

Peu d'études en Suisse évaluent les effets, les conséquences et les risques de la numérisation des administrations; aucun dispositif de détection des problèmes numériques des publics n'est mis en place. Ce dispositif permettrait de repérer les types de difficultés et leurs effets, puis, en conséquence, d'élaborer des mesures compensatoires.

Des études européennes par contre démontrent, notamment dans les pays qui ont fait le choix du tout numérique, notamment en France avec un objectif en 2020, que les risques existent et qu'ils sont d'ordre différents, notamment:

- psychosociaux (peurs des conséquences d'erreurs possibles comme une suspension d'indemnités, anxiété face à la dématérialisation, etc.);
- informatifs (perte de données, non accès à des informations, etc.);
- juridiques et éthiques (impossibilité d'accès et non recours aux droits, inégalités voire traitements discriminatoires).

Ces études identifient aussi les profils des publics "non autonomes numériquement", à savoir, ceux qui n'ont pas les compétences techniques, informationnelles, stratégiques, pour accéder aux informations et pour donner sens aux contenus numériques. Ces publics sont divers. Classiquement, on parle de personnes en situation de handicap psychique ou mental, des jeunes qui utilisent le numérique essentiellement à des fins récréatives, des seniors et des migrants, par exemple.

Quelques études tentent même de chiffrer ces publics; en France, 12% n'utilisent pas Internet et 28% sont éloignés du numérique, tandis que 40% se disent "inquiets" d'avoir à effectuer des démarches administratives.

Certaines enquêtes ont même montré que les incapacités numériques peuvent engendrer des non recours aux droits. Ainsi, paradoxalement, la digitalisation des services publics peut créer une exclusion par le numérique et engendrer de nouvelles précarités qui sont autant coûteuses pour les collectivités que pour les publics les plus vulnérables; dans ce sens, cette digitalisation pourrait contrevenir au respect des droits humains.

Il est important de conduire ce processus de dématérialisation des administrations en le complétant par une politique d'accompagnement des publics concernés afin de garantir l'accès aux services, de développer des mesures facilitant l'accès aux droits, préservant une offre de contact alternative au numérique.

Pour toutes ces raisons:

1. Ce postulat demande à la Ville de préciser sa politique de transformation numérique des services communaux et de leurs prestations, notamment en détaillant:
 - la planification prévue de ses étapes de développement; les services et types de prestations concernés par la numérisation, types de démarches numériques privilégiés; les types de prestations qui seront numérisées et celles qui ne le seront pas, etc.;
 - L'évaluation qu'elle fait ou compte faire des enjeux, difficultés et risques que présente ce processus de numérisation et notamment pour les administrés les moins autonomes numériquement.
2. Ce postulat demande aussi que la Commune explicite comment elle entend garantir l'inclusion numérique, à savoir, permettre à tous les publics, notamment les plus précaires qui sont souvent ceux qui ont le plus besoin des prestations publiques, de recourir aux prestations auxquelles ils ont droit, de pouvoir comprendre les exigences et les conditions d'accès à ces prestations et de bénéficier d'aides pour ce faire.
3. Enfin, ce postulat incite la Ville à faire preuve d'anticipation et d'innovation sociale en explicitant les mesures d'accompagnement qu'elle veut promouvoir et mettre en œuvre (par ex. maintien de contacts humains dans les services, formations, médiations numériques, collaboration interinstitutionnelle entre professionnels du travail social et du numérique, etc.)

afin d'éviter les non recours à des droits fondamentaux dus à l'impossibilité de comprendre ces nouvelles exigences.

En définitive, ce postulat propose de penser la dématérialisation de l'administration communale comme une transition numérique inclusive!

Chères et chers collègues, merci d'être sensibles à ces divers arguments pour soutenir ce postulat et merci de contribuer ainsi à développer un processus de numérisation:

- efficient, qui entend se rendre accessible à chacun;
- inclusif, adapté à toutes et à tous;
- agile, qui puisse se réajuster en continu.

Fribourg sera une Commune non seulement consciente des risques de la cyberadministration mais aussi qui sait favoriser l'inclusion numérique de tous et toutes!

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix sans opposition et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 115 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 4 Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC)

N'ont pas voté: 2 Abate Vincenzo (Verts), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

- n° 116 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal de trouver une nouvelle affectation pour la prison centrale de Fribourg

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Effectivement, le postulat concernant l'affectation de la prison centrale a été jugée non-recevable, vu que l'objet dépend bien sûr du propriétaire. Le Conseil communal a fait la proposition de transformer ce postulat en question. Nous allons en discuter sous cette rubrique et je retire mon postulat.

Le Président. Nous prenons bonne note du retrait du postulat n° 116 et vous remercions.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 117 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter les places de stationnement pour les deux-roues motorisés sur le territoire de la commune

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). La question du stationnement des deux-roues a déjà été évoquée à plusieurs reprises dans cette enceinte. Nous constatons que les habitants de la ville de Fribourg utilisent davantage les vélos mais aussi les deux-roues motorisées, au dépend de la voiture. C'est en fait une très bonne chose.

On constate aussi que la Ville a mis à disposition beaucoup de places de parc pour les vélos et qu'il faudrait encore en faire davantage. Dans cette masse de demandes et de besoins par rapport au stationnement, nous constatons qu'il n'y a pas assez de places autour des sites stratégiques tels que la Gare, des sites sportifs comme Saint-Léonard, Guintzet ou Auge, mais également autour des écoles et dans les quartiers, notamment aussi autour de la piscine de la Motta. Il n'y a tout simplement pas assez de places de parc.

Nous constatons bien sûr également que, pour beaucoup de gens, les places de parc deux-roues sont en fait tout simplement une seule entité, ce qui n'est pas le cas. On peut effectivement stationner les vélos où il y a les places de parc vélos. Cependant, les deux-roues motorisées n'ont le droit de stationner que dans les places de stationnement bien délimitées, dessinées en blanc. On constate, vu le succès des deux-roues non motorisées, qu'il n'y a plus assez de places pour les deux-roues motorisées. Je pense qu'il est important que l'on puisse également régler ceci en ville de Fribourg et trouver une bonne répartition entre l'ensemble des places de parc pour les vélos, les deux-roues motorisées et les voitures. Aussi mon postulat vise à ce que la Ville étudie dans le Plan d'aménagement comment et où on peut améliorer le stationnement, afin qu'il y ait une bonne répartition des places de stationnement dans l'ensemble de la ville.

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste soutiendra la transmission de ce postulat dans la mesure où une étude sur le stationnement des deux-roues dans sa globalité est pertinente au regard de la stratégie de mobilité du Conseil communal. Elle ne doit toutefois bien évidemment pas se limiter au stationnement de deux-roues motorisées, ne serait-ce que pour le motif déjà clairement exposé dans le développement du postulat que cycles et deux-roues motorisées occupent, à tort ou à raison selon l'endroit, fréquemment les mêmes espaces de stationnement. Une telle étude permettra au Conseil communal de disposer d'un outil pour prendre les mesures adaptées en termes d'implantation de places et d'infrastructures de stationnement pour deux-roues.

Le groupe socialiste saisit cette occasion pour rappeler que l'objectif doit être et doit demeurer un transfert modal du transport individuel motorisé, peu importe le nombre de roues, vers des formes publiques et douces de mobilité.

Rugo Claudio (PA). Je remercie M. J.-F. Python d'avoir transformé la question que j'avais posée il y a une année en un postulat. Je complète ce dernier en vous informant que les places de parc réservées aux deux-roues motorisées de la Basse-Ville ont été simplement et purement squattées par les vélos électriques, ceci au Pont Saint-Jean. A la Motta, des places de parc ont été sacrifiées pour y mettre des vélos électriques. Les vélos électriques sont, je crois, une bonne chose mais ce n'est pas si écologique que ça. En effet, pendant la journée, les gens prennent les vélos et les laissent en bas. Puis, tous les matins, c'est en fourgon que l'on transporte ces vélos dans toute la cité. J'espère que

dans votre analyse, vous ferez cas de ceci. Les habitants de la Neuveville se sont sentis floués car rien n'a été communiqué. Du jour au lendemain, une dizaine de places pour motos ont disparu.

Allenspach Christoph (PS). Je crois, cher collègue, cher Frédéric que vous n'êtes pas encore arrivé dans les temps modernes avec cette question-là. Dans votre discours, vous avez tout simplement oublié que ces motos posent un problème. Tout d'abord, elles sont très polluantes, beaucoup plus que les voitures, par ailleurs. Beaucoup de ces motos font énormément de bruit. Vous ne pouvez quand même pas demander que la Ville fasse la promotion de ces véhicules alors qu'ils posent vraiment de très grands problèmes. Alors là je crois qu'il faut que vous discutiez une fois avec les milieux des motards pour leur dire que les comportements sont en train de changer.

En outre, ces places de stationnement pour motos sont gratuites. Est-ce toujours justifié? Je demande que cette réflexion soit intégrée à l'étude.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Merci de me demander d'apporter des précisions. Effectivement, je ne veux pas du tout faire une guerre entre grosses voitures, petites voitures, électriques pas électriques, scooters, scooters électriques ou motorisés, motos, vélos électriques pas électriques. Je vais éviter ce discours puisqu'effectivement, on peut discuter de tout ça. La réalité est que l'on vit dans une ville où il y a un besoin pour l'ensemble de la population, voitures électriques ou pas électriques, scooters ou pas scooters, motos ou pas, ou vélos et piétons et bien sûr les transports en commun, que je soutiens. C'est pour l'ensemble des usagers de la route qu'il faut trouver une solution. Je pense que le Conseil communal arrivera à faire la pesée des intérêts. La seule chose que je demande, c'est que l'on trouve une solution pour améliorer la situation. Comme je l'ai déjà dit dès le début, c'est au dépend des voitures on voit très bien. Je vais éviter la guerre des clans en matière de mobilité. Il faut trouver une meilleure solution que ce que l'on a aujourd'hui. Je pense que l'on y arrivera gentiment.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 9 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 117 de M. Jean-Frédéric Python.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 9 Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Walter Lionel (PS)

Se sont abstenus: 5 Bugnon Marc (PDC-PVL), Grandjean Alexandre (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Zurich Simon (PS)

N'ont pas voté: 3 Abate Vincenzo (Verts), Graden Lise-Marie (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

- n° 118 de Mme et M. Mario Parpan et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de favoriser le bilinguisme et le plurilinguisme dans les programmes des centres de quartiers

Le Président. Le Conseil communal a signalé tout à l'heure, de même que le Bureau, qu'il estimait le postulat recevable.

Parpan Mario (CG-PCS). Les centres d'animation socioculturelle (CAS) de la ville de Fribourg font un travail précieux pour renforcer les liens sociaux des habitant-e-s dans différents quartiers de notre ville. Les objectifs de ces centres socioculturels sont décrits dans le rapport annuel de la Ville: soutien professionnel à la vie de quartier, renforcement des réseaux sociaux et culturels de la ville, réalisation de projets, valorisation des différences et renforcement des compétences des groupes et des individus. Les animateurs/trices reconnaissent et promeuvent le potentiel de chaque personne, indépendamment de son âge, de son sexe ou de son origine.

Um die Kompetenzen von Gruppen und Individuen angemessen zu fördern, Menschen unterschiedlicher Herkunft zu integrieren und ihre Unterschiedlichkeiten zur Geltung zu bringen, müssen die Angebote der soziokulturellen Zentren den unterschiedlichen Bevölkerungsgruppen zugänglich sein. Dies bedingt, dass auch sprachliche Barrieren möglichst niedrig gehalten werden. Dazu sind sprachliche Kompetenzen der AnimatorInnen ebenso gefragt, wie die zwei- und mehrsprachige Ausschreibung und Durchführung von Angeboten und Aktivitäten.

Wenn Sie die Homepage von REPER besuchen, finden Sie ganz oben rechts eine Schaltfläche, um die Sprache auszuwählen. Erfreulicherweise kann ich mich dann in deutscher Sprache darüber informieren, was die Zentren sind und worin ihre Aufgabe besteht. Nach der Lektüre der ersten Sätze stelle ich ebenfalls - halbwegs befriedigt fest, dass die digitalen Übersetzungsdienste immer besser werden. Erst wenn ich dann die konkreten Angebote anschauen will, stellt sich eine gewisse Ernüchterung ein: Ich lese – kursiv hervorgehoben: Die Tätigkeiten werden hauptsächlich auf Französisch vorgeschlagen. Deutschsprachige sind willkommen - immerhin. Anderssprachige hoffentlich auch! Dieselbe Meldung finde ich wenn ich das Anmeldeformular ausfüllen will.

Mit dem vorliegenden Postulat verlangen wir vom Gemeinderat eine Evaluation der Angebote der soziokulturellen Zentren in Hinblick auf sprachliche Kompetenzen und mehrsprachige Angebote und fordern Massnahmen zu deren Förderung.

Un accord de coopération régit les relations entre les centres et la Ville. La Ville finance ces centres à hauteur d'environ 80%. Il est donc plus que légitime pour la Ville d'évaluer les services offerts par les CAS et d'avoir son mot à dire dans la conception de ces services.

Au nom de la promotion du bilinguisme dans notre ville, afin de promouvoir la participation des minorités linguistiques aux offres des CAS et afin de servir les objectifs formulés par REPER elle-même, je vous demande de transmettre ce postulat au Conseil communal.

Ich danke Ihnen herzlich für Ihre Unterstützung.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Ich werde das Postulat unterstützen. Ich unterstütze die Zweisprachigkeit und deren Bestrebungen dazu immer. Ich möchte aber doch eine Lanze brechen für die REPER-Angebote.

Selon mon expérience avec mes enfants les collaborateurs et collaboratrices de REPER se donnent vraiment la peine pour leur offre ce qu'ils arrivent à faire. Mon petit part en camp d'automne depuis qu'il a six ans. Au début, il ne savait pas un mot de français et les monitrices ont été vraiment choues. Chacun s'est donné la peine de lui parler en allemand du mieux qu'il pouvait. Donc moi je crois que là, avec un bilinguisme pragmatique tel que pratiqué à Fribourg, les enfants vont pouvoir communiquer en allemand comme moi je parle le français ce soir. Je suis désolée, je suis fatiguée.

Darum möchte ich einfach nur unterstreichen, dass die Leute von REPER sich wirklich bemühen Deutsch zu sprechen und es sollte kein Hindernis sein, heute schon dahin zu gehen.

Walter Lionel (PS). Je ne suis pas un chantre du bilinguisme mais je souhaite tout de même soutenir ce postulat pour les raisons suivantes.

Zuviel Bilinguismus gibt es nicht und jede neue Initiative für die Mehrsprachigkeitsförderung ist zu unterstützen. Die Sprache sollte keine Begrenzung zu Aktivitäten aller Arten sein, sei es Kultur, Sport oder Sozialleben. Ich bin überzeugt, dass die Mischung von verschiedenen Sprachen und die Verknüpfung mit Freizeitaktivitäten eine Chance ist.

Le bilinguisme ne se réalise pas sur le papier, mais sur le terrain. Il ne doit pas être imposé, il doit être intégré. Je vous invite donc à soutenir ce postulat, d'autant plus qu'il ne se borne pas à évoquer le bilinguisme français-allemand, mais mentionne expressément le plurilinguisme. Il s'agit là de supprimer la langue comme barrière sociale.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, im Namen der SP Fraktion das Postulat zu unterstützen.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Je remercie M. M. Parpan en français et en tant qu'habitant contribuable germanophone de cette Ville qui contribue à financer ces centres.

Parpan Mario (CG-PCS). Ich danke vor allem auch Frau G. Kilde für ihre Bemerkung. Ich möchte ganz und gar nicht missverstanden werden, dass ich die Leistungen oder Angebote, die in diesen Zentren erbracht werden, kritisiere. Ich bin regelmässig in der Unterstadt Gast, in den Räumen von REPER als Mitglied einer Musikgesellschaft. Wir dürfen ihre Räume nützen und das ganze Personal, das dort arbeitet, sind alles sympathische Leute. Sie machen einen tollen Job. Mein Postulat bezieht sich nicht auf die Arbeit, die da geleistet wird, sondern auf die Konzeption, die dahinter steht.

Miche François (PS). Je voudrais simplement agir à titre personnel. Ce Conseil général m'a permis d'apprendre pas mal de choses et quand je vois ce postulat, je le soutiens parce qu'il permet aussi d'évoquer un autre plurilinguisme, celui des langues des plus petits. On oublie aussi quelques fois les minorités en Suisse. Je pense particulièrement en ville à nos Bolzes, aux yéniches, à la langue yiddish et je pense aussi à ces autres minorités que j'aurais oublié par la même occasion.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 118 de Mme et M. Mario Parpan et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Dupré Bernard (UDC)

N'ont pas voté: 2 Abate Vincenzo (Verts), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

- n° 119 de Mmes et MM. Anne Casabene-Thévoz (PS), Julien Vuilleumier (Verts), Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa (PS), Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un suivi de la décision de mise à disposition par la commune d'un abonnement de bus pour tous les enfants scolarisés en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Le Conseil communal est aussi très intéressé à connaître l'impact et les conséquences de la gratuité des abonnements offerts à tous les élèves de 4 à 16 ans domiciliés dans la commune. Toutefois, afin de respecter le cadre légal et d'avoir suffisamment de données, le Conseil communal ne fournira pas de rapport d'ici la fin de l'année 2019, comme le demande les postulants, mais dans le délai que fixe la loi pour la réponse à un postulat, soit d'un an dès la transmission du postulat (cf. article 17 LCo). En outre, il reviendra au Conseil communal de choisir les moyens par lesquels il entend récolter ces données et proposer chaque année aux parents de nouveaux abonnements. C'est avec ces réserves que le Conseil communal accepte la recevabilité de ce postulat.

Casabene Thévoz Anne (PS). Personne n'ignore que la décision que nous avons prise d'offrir la gratuité des transports aux élèves de la ville de Fribourg a un certain coût. C'est pour cela que les Verts et le PS demandent un suivi de cette mesure. En effet, il serait dommage que nous nous retrouvions dans deux ans ou trois ans à évaluer cette mesure en se disant que l'on a entendu que les instituteurs disaient ceci, que les chauffeurs de bus disaient cela, on a entendu que... Il nous semble intéressant de connaître les effets réels de cette mesure sur différents aspects de la vie scolaire et des activités extrascolaires pour les enfants. La liste de ces demandes a été transmise de manière écrite. Bien sûr, nous comprenons que les délais doivent être respectés. En outre, plus, nous demandons également une refonte du formulaire de demande des abonnements qui nous a semblé, on en a déjà parlé ici, compliqué et peu accessible.

Rugo Claudio (PA). J'avais pressé sur le bouton avant que l'on entame cette discussion car je voulais déposer une motion d'ordre. A l'Orchestre de Chambre de Lausanne, il existe un musicien responsable de sonner la petite clochette. J'ai d'ailleurs oublié de prendre la mienne pour demander les pauses syndicales. Je pense qu'il serait le moment de faire une petite pause.

Etant donné que vous avez décidé de continuer les discussions sur ce postulat, je dirais que moi-même, lorsque j'ai lu l'article de La Liberté, j'ai contacté Mme la Directrice A. de Weck pour savoir combien d'enfants avaient acheté l'abonnement. On m'avait dit que l'on me répondrait lorsque l'on aurait plus de chiffres. Cela fait bien un mois. En fait, je voulais contester les chiffres donnés dans La Liberté au travers d'une lettre de lecteur. Je voulais être précis dans les chiffres car il me semble que 10% qui n'ont pas pris l'abonnement et que ces 10% correspondent aux élèves de première et de deuxième année qui n'ont pas besoin d'acheter l'abonnement. C'est pour cela qu'ils ne l'ont pas pris. Voilà le propos de ma lettre. Mais un mois après, je n'ai toujours rien reçu. J'espère pour les postulants que ce sera un peu plus rapide.

Le Président. Nous sommes donc saisis d'une motion d'ordre pour une suspension de séance. Je suis d'accord avec vous, je pense qu'il est l'heure de faire une pause. Seriez-vous d'accord de retirer la motion d'ordre afin que l'on termine la discussion de ce postulat? Ensuite, j'annoncerai la pause de 15 minutes.

Rugo Claudio (PA). Je suis d'accord.

Le Président. Merci M. C. Rugo, nous enregistrons donc le retrait de votre motion d'ordre. La discussion se poursuit.

Page Maurice (CG-PCS). Vous connaissez la position du CG-PCS sur ce débat et les prises de position que j'ai exprimées dans cette enceinte il y a quelques mois. Je suis évidemment extrêmement favorable à l'idée d'étudier sérieusement l'utilisation de cet abonnement. Je crois que c'est une mesure tout à fait utile et nécessaire, mais j'aimerais aussi tout de suite rappeler que lorsque l'on connaîtra les résultats de cette utilisation, il y aura peut-être des mesures politiques à prendre. J'appelle d'ores et déjà les personnes qui ont proposé cette mesure d'être aussi éventuellement capables de la revoir.

Murith Simon (PDC/PVL). Le présent postulat amène plusieurs remarques de la part du groupe PDC/PVL.

1. On a l'impression d'y voir la réelle volonté des groupes PS et Verts. Hier soir, on parlait de bonne foi, aujourd'hui on nous dit que c'est pour mesurer les effets d'une mesure décriée parce que coûteuse. Il y a une année, ce que l'on disait aussi – et c'était une défense des initiants – qu'il s'agissait d'une simple mise à disposition d'abonnements. Aujourd'hui, l'acharnement et surtout cette volonté de refonte du formulaire montre – désolé de le redire – qu'il s'agit bien d'une volonté d'arrosage, alors que plus de 90% des écoliers bénéficient de cet abonnement.
2. Pour revenir sur ce chiffre. Cette utilisation à hauteur de 90% démontre l'inutilité du postulat s'agissant de la refonte du formulaire.
3. La gratuité des transports scolaires a eu des conséquences financières très lourdes: plus d'un million de francs par année. Elle a aussi occasionné un travail conséquent du Service des écoles. Ce travail a également un coût. De plus, le postulat lie également une charge encore plus lourde pour le Service des écoles en demandant un suivi contraignant et régulier. Enfin, cette charge supplémentaire ne nous semble à priori pas justifiée au vu des questions et du

suivi qui est demandé. Il serait à notre sens bien plus intéressant de mesurer les effets voulus par cette mesure de gratuité qui ont été présentés lors des débats et qui portaient essentiellement sur la mobilité. Lors des débats, on nous a promis, à différentes reprises et pour différentes raisons, une baisse de la circulation automobile, ce même à court terme avec des parents qui n'auraient plus besoin de jouer le rôle de taxi. On se demande si c'est bien le cas aujourd'hui, alors que 90% des écoliers bénéficient de ces abonnements. Si on se promène entre 17.00 heures et 18.00 heures, le constat paraît difficile. Là encore, le coup de force rouge/vert semble s'avérer sans effets, malgré les coûts importants qu'il engrange. Aujourd'hui, les coûts sont là, mais on attend de voir les effets. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC/PVL refusera unanimement la transmission de ce postulat.

Mendez Monica (Verts). Je voulais juste réagir. Je trouve que le principe de base des politiques publiques est de mettre en place des mesures d'évaluation. Le but premier de cette mise à disposition d'abonnements pour les enfants en âge d'être scolarisés à l'école obligatoire était aussi d'initier un changement dans les comportements de mobilité. Je trouve que quand on met en œuvre des budgets aussi conséquents, il semble logique de vouloir aussi évaluer l'impact que cette idée et cette politique peuvent avoir. Je trouve que ça peut servir à rendre compte de la qualité de la politique mise en œuvre. Je ne comprends pas que l'on revienne là-dessus de cette manière-là. En soi, c'est quelque chose qui est aussi mis en œuvre au niveau fédéral. On fait régulièrement des évaluations de politiques publiques et je ne vois pas pourquoi, quand on vote un montant aussi conséquent, on ne pourrait pas aussi s'attendre à ce qu'il y ait quelque chose qui puisse nous permettre de comprendre l'impact et l'utilisation d'une telle politique publique. On espère vraiment pouvoir modifier les comportements à terme.

Walter Lionel (PS). J'ai un peu de la peine à comprendre la position de M. S. Murith, et du groupe PDC/PVL, qui demande de pouvoir mesurer les effets de la mesure mais qui refuse un postulat qui justement demande de pouvoir mesurer les effets de la mesure, de pouvoir évaluer si vraiment cela a un impact sur la circulation en ville. C'est justement ce que demande le postulat. C'est une demande d'avoir un suivi, de pouvoir faire une évaluation de la mesure, comme vient de l'évoquer Mme M. Mendez.

Krienbühl David (PLR). Je ne voulais pas intervenir croyant que le débat était clos. Apparemment, il ne l'est pas. J'ai l'impression que l'on nous la fait un peu à l'envers ce soir. En effet, on aurait dû faire ces études ou mener ces réflexions peut-être avant de proposer ces abonnements. C'est ce que l'on a toujours dit du côté du PLR et du Centre droit. Aujourd'hui, je suis très étonné que l'on revienne en arrière, que l'on fasse des études et des calculs. Je crois que les chiffres sont très clairs. Apparemment, le formulaire ne pose pas de problème puisque 90% des écoliers du degré primaire en ville de Fribourg ont reçu leur abonnement. Aussi, je me demande pourquoi l'on va étudier la complexité ou non du formulaire de demande. Faire des études et des réflexions va finalement nous coûter très cher: 1,1 million de francs, auxquels s'ajouteront l'étude et toutes ces réflexions. Je suis quand même très étonné. On verra si ce postulat sera transmis. Le cas échéant, je lirai avec grande attention le résultat de ces études.

Aebischer David (PLR). J'aimerais intervenir en tant qu'enseignant et moins en tant que Conseiller général PLR. Je suis un peu plus concerné, ayant moi-même des élèves.

1. Je trouve le formulaire compliqué dans le sens qu'il n'est pas traduit en plusieurs langues. Cela est un fait. Personnellement, dans ma classe, j'ai deux petites filles qui sont de langues

maternelle étrangère et qui pratiquent le français de manière imparfaite. Elles ont vraiment des problèmes. Cependant, avec un petit peu de pédagogie - c'est un peu le rôle de l'enseignant -, je leur ai expliqué ce formulaire avec ma collègue. Ces petites filles ont réussi à traduire à leurs parents. Je peux vous dire que le formulaire a été rendu correctement. Après, effectivement, tout dépend la pédagogie des enseignants.

2. L'autre problématique que j'aimerais souligner à ce niveau-là est le report administratif sur les enseignants. Il est clair, vous allez me dire, que de s'occuper de ces formulaires ne prend pas des heures. Il vous faut aussi savoir qu'avant un déplacement avec ma classe, je dois remplir un formulaire A4 officiel que les TPF exige, sur lequel je dois détailler par exemple combien d'enfants ont l'abonnement gratuit, combien ont un demi-tarif, etc.. Je dois noter les détails. Sur le principe, cela ne me prend pas des heures et des heures mais je dirais que c'est vraiment le principe que l'on reporte toujours un petit peu les questions administratives sur les enseignants. En tant qu'enseignants, on en a un petit peu ras le bol que certaines décisions soient prises et que l'on nous les impose par la suite. Ce n'est pas la faute du Conseil communal parce qu'il a dû trouver un moyen pour pouvoir appliquer quelque chose qu'on lui a imposé.

Murith Simon (PDC/PVL). Je souhaiterais répondre parce que la prise de position du groupe PDC/PVL a été un peu mal comprise. Ce que l'on veut dire, ce n'est pas que l'on ne veut pas mesurer les effets. Le postulat que vous demandez ne vise pas à mesurer les effets car il se focalise uniquement sur le formulaire d'inscription, afin que tout le monde puisse le remplir. (Réactions dans la salle). Lisez le contenu du postulat, il n'y a à aucun moment le terme de mobilité qui revient. A aucun moment, on ne cherche à mesurer les effets sur la mobilité.

C'est simplement cela que ma prise de position voulait dénoncer. Si l'on engage des frais dans une étude, c'est pour voir les effets réels de la mesure, telle qu'elle nous a été vendue quand elle a été adoptée. Ce n'est pas simplement pour que l'on n'aboutisse qu'à une simple mise à disposition.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais corriger ce qu'a dit ma collègue Mme M. Mendez. En fait on n'a pas voté un budget. C'est dans le cadre d'un règlement que l'on avait pris cette option. J'interviens aussi pour rappeler que cette décision a été prise sur le fil, étant donné que c'est presque le Parti des Artistes qui a fait pencher la balance du bon côté. Même si on n'a pas voté un budget, je continuerai à pencher pour votre côté. Je rappelle à M. S. Murith qu'il y a aussi une phrase qui concerne les traductions dans le postulat de Mme A. Casabene-Thévoz.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). J'interviens à titre personnel. Je remercie mon collègue du Parti des Artistes pour les leçons comptables et mon collègue radical pour son pré-rapport à partir de la perspective des enseignants. Cette histoire, c'est un peu celle du serpent qui se mord la queue. Il y a peu de temps, quand on a pris cette décision, elle nous a été vendue comme pas trop chère. Nous avons refusé à plusieurs reprises, à trois reprises pour être précis, d'étudier la question. Un passage en force a été fait et c'est évidemment ce qui a laissé un sentiment très amer dans le camp des opposants.

Maintenant, la même majorité qui l'avait emporté en forçant le passage à l'époque, nous dit: ah c'est très cher, donc il faut étudier! Alors comprenez ... (Réactions dans la salle). Mais bien sûr que c'est ça! Et on se retrouve, je m'excuse ...

Le Président. Un peu d'attention, s'il vous plaît!

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). On se retrouve à étudier des détails que l'on aurait dû étudier avant, respectivement à étudier des détails connexes à une question qui n'avait pas de raison d'être.

Moussa Elias (PS). Je serai très bref. Je trouve que ce qui vient d'être dit était à la limite de la bonne foi. (Réaction dans la salle).

Le Président. Un peu d'attention.

Moussa Elia (PS). De bonne guerre, mais à la limite de la bonne foi. Si vous estimez qu'il manquait dans le texte du postulat ce volet d'analyse de mobilité, alors nous souhaitons que cette question de la mobilité soit étudiée. Je pense que tous mes co-auteurs seront d'accord avec moi et cela figurera au procès-verbal de cette séance. De toute manière, le Conseil communal est entièrement libre de répondre à un postulat comme il le veut. J'invite donc le groupe PDC/PVL à soutenir la transmission de ce postulat. Si vous souhaitez que soit également étudiée la question de la mobilité, le Conseil communal pourra le faire. Si ce n'est que cela qui vous pose problème pour la transmission de ce postulat, on ne s'oppose pas à ce que le Conseil communal étudie également cette question.

Vote

Le Conseil général décide, par 35 voix contre 20 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 119 de Mmes et MM. Anne Casabene-Thévoz, Julien Vuilleumier, Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 35 Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 20 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC-PVL), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Kilde Gisela (PDC-PVL), Métrailler Jean-Jacques (MLI)

N'ont pas voté: 3 Abate Vincenzo (Verts), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.30 à 21.47 heures.

- n° 120 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures pour canaliser la livraison par camions

Allenspach Christoph (PS). J'espère que les esprits se sont un petit peu calmés. La discussion autour du Message sur la remise en état du Pont de Saint-Jean nous a rendus attentifs à la problématique de la livraison par des camions. Je crois que tout le monde l'a compris, il s'agit de 30 tonnes et plus et qui passent sur un pont extrêmement étroit. On s'interroge sur la stabilité et la surface, etc., mais également sur les dangers pour les piétons, notamment les enfants, les écoliers et les cyclistes. Au-delà du cas particulier d'un pont vieux et étroit, la livraison de la marchandise par camions est généralement devenue problématique en ville de Fribourg. Certaines rues au centre-ville et dans les zones piétonnes mais également en Basse-ville ou encore à Pérolles et d'autres quartiers sont quotidiennement envahies par une colonne de tels véhicules. Les fourgons et les camions de 3,5 tonnes sont aussi nombreux que les mouches sur les vaches. Il y a de plus en plus de 10 tonnes, de 18 tonnes, de 30 tonnes voire même de 40 tonnes. On voit vraiment de tout, à l'instar de ce camion extrêmement large, extrêmement long qui vient livrer quelques roses à la rue de Lausanne au moins deux fois par semaine, quelque fois encore avec une remorque.

Les camions sont souvent très peu adaptés à la situation des rues et des places. Vous pouvez le constater toutes et tous. Sinon, allez demander à nos agents de la Ville qui essaient jour après jour de débloquer des situations difficiles provoquées par des camions. Souvent l'utilisation d'un petit véhicule ou même d'un cargo-vélo électrique serait plus pratique.

Bien entendu, nous sommes conscients que les bus des transports publics ou les cars touristiques sont aussi des poids lourds. Toutefois, on a effectivement évité leur passage sur certaines routes. Vous vous souvenez certainement comment le centre-ville était engorgé avant que l'on crée cette zone piétonne. Il y avait toutes sortes de véhicules parqués, etc. On a pu partiellement enlever ces véhicules de ces axes-là. Cependant, aujourd'hui, notamment aux heures de pointe, l'effet de cette mesure a pratiquement disparu.

Le postulat demande donc d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour éviter au maximum la livraison par camions ou même de les interdire au-delà d'un certain tonnage dans certaines zones et rues de notre ville qui seront à définir. Se pose également la question de savoir s'il sera possible de créer un service de livraison qui irait au-delà de la mise à disposition de vélos-cargo, qui est en soit une très bonne idée. Je pense à la mise en place d'un service de livraison, par exemple, avec de petits véhicules ou des vélos électriques plus professionnel, qui serait discuté avec les commerçants, voire peut-être même créer une petite société dans ce but-là.

Rugo Claudio (PA). J'ai une petite remarque à faire par rapport au fleuriste de la rue de Lausanne qui se fait livrer par un camion. Ses fleurs partent de Rimini pour arriver ici. Je ne pense pas qu'il s'agit de la seule livraison que ce camion fait mais c'est une information que j'ai et qui est importante. Toutefois, je pense que ce postulat va à l'encontre de vos idées parce que si vous deviez interdire l'accès des camions à certaines zones, je pense que cela reviendrait à interdire les rues piétonnes, ce qui n'est pas le but. Puisque l'on vit dans un monde capitaliste, malheureusement on ne peut que demander à ce que chacun agisse par rapport à sa conscience. Cependant, le but numéro un du monde capitaliste, c'est justement de gagner de l'argent. C'est pour ça que l'on va droit dans le mur. Je crois que votre postulat paraît anodin mais il est complexe en réalité. Je crois que je vais m'arrêter là pour ne pas ... (Réactions dans la salle). Pour vous satisfaire.

Vote

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 9 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude le postulat n° 120 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Caroline Chopard et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Grandjean Alexandre (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 9 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bugnon Marc (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Rugo Claudio (PA)

N'ont pas voté: 9 Abate Vincenzo (Verts), de Reyff Charles (PDC-PVL), Graden Lise-Marie (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 121 de MM. Raphaël Casazza et David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adapter les horaires des guichets et services de l'administration communale aux habitudes des citoyens-contribuables

Casazza Raphaël (PLR). Comme son nom l'indique, ce postulat demande d'étudier l'adaptation des horaires des guichets et services de l'administration communale aux nouvelles habitudes des citoyens et aux modes de vie d'une part importante de la population (vie professionnelle, vie de famille, vie associative et sportive, horaires flexibles ou irréguliers, travail à l'extérieur, etc.).

D'une part, il est demandé aux employés d'être de plus en plus flexibles et mobiles sur le marché du travail et comme chacun le sait, beaucoup de gens travaillent à l'extérieur de notre canton en raison notamment du manque de places de travail.

D'autre part, les horaires des services de l'administration restent d'une manière générale très anachroniques pour ne pas dire archaïques du type 08.00-11.30 et 14.00-17.00 heures pour les ouvertures. Ce soir, on a beaucoup entendu parler d'entrer dans les temps modernes. Or, on en arrive au paradoxe que les personnes les plus actives subissent les conséquences négatives de tels horaires pour des services auxquels elles contribuent de manière importante. De plus, les familles ont déjà beaucoup de peine à concilier vie professionnelle et vie familiale et chaque simplification ou flexibilité est la bienvenue.

On l'a entendu hier avec l'adoption d'un règlement du personnel avant-gardiste, le Conseil communal et le Conseil général n'ont pas cessé de vanter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et les nouveaux modes de flexibilisation du travail, comme par exemple, le télétravail ou la réduction du temps de pause de midi à minimum 30 minutes.

DPDA comme Des Paroles et Des Actes!

Nous avons abondamment étendu hier soir les droits des fidèles collaborateurs communaux. Il est maintenant aussi temps de parler de devoirs et d'obligations! Nous ne demandons pas la lune! Non, ce qui est demandé ici, ce n'est pas une augmentation des tâches ou des horaires mais une adaptation de ceux-ci dans une optique "gagnant-gagnant" pour les employés et les citoyens puisque, par exemple, le collaborateur ou la collaboratrice qui voudra faire une pause plus courte à midi sera tout content ou toute contente de pouvoir travailler à ce moment-là.

Enfin, dans le contexte des discussions pour une fusion du Grand Fribourg, il faut saisir l'occasion de montrer que la Ville de Fribourg sait se remettre en question et innover pour que son administration soit au service de ses citoyens-contribuables et non l'inverse! A celles et ceux qui prétendent qu'il n'y a soi-disant pas de demande, je répondrai que c'est l'offre qui crée la demande. Il ne faut pas avoir une vision statique des choses, mais une vision dynamique des services. On a pu le constater avec certains transports publics, comme par exemple avec le M2 qui prévoyait une saturation à l'horizon 2020 et qui s'est retrouvé saturé trois ans seulement après la mise en service. Dommage que les détracteurs du métrocâble ne l'aient pas encore compris! Mais il me semble que je m'égare, revenons à nos moutons.

Concrètement, il est demandé au Conseil communal d'étudier et de mettre rapidement en place des solutions telles que:

- modifier les règlements y relatifs, afin de permettre une ouverture des guichets et services en continu durant la pause de midi un jour par semaine et/ou une ouverture prolongée un soir (par exemple, jusque vers 19.00 heures le jeudi - comme cela est d'ailleurs déjà le cas avec la Bibliothèque de la Ville, qui ouvre jusqu'à 20.00 heures le jeudi, donc c'est possible), et ce en compensation, j'insiste là-dessus, sur les autres horaires (par exemple, en fermant une matinée par semaine);
- étendre l'horaire d'ouverture de la déchetterie des Neigles le samedi de 8.00 à 16.00 heures, comme on le trouve dans d'autres communes de notre canton.

Je vous invite à soutenir la transmission de ce postulat et vous remercie de votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 1 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 121 de MM. Raphaël Casazza et David Aebischer.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 Perritaz Pierre-Alain (PS)

S'est abstenu: 1 Walter Lionel (PS)

N'ont pas voté: 6 Abate Vincenzo (Verts), de Reyff Charles PDC-PVL), Graden Lise-Marie (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 122 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la mesure dans laquelle la Ville de Fribourg peut anticiper et lancer les mesures précises développées dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Als Folge der Reaktorkatastrophe von Fukushima im März 2011, d.h. vor bald zehn Jahren, beschloss der schweizerische Bundesrat die Energiestrategie unseres Landes anzupassen.

Pour celles et ceux qui sont friands d'anecdotes historiques, cette décision a été prise à l'époque sous le leadership de la Ministre de l'énergie de l'époque, Doris Leuthard, avec les trois autres femmes qui siégeaient au Conseil fédéral: Eveline Widmer-Schlumpf, Simonetta Sommaruga et Micheline Calmy-Rey. Ce sont donc ces quatre femmes qui dans un vote qui les opposait aux trois hommes ont tracé l'avenir énergétique de notre pays.

Seither haben die Regierungen sowohl auf Bundesebene und die Parlamente, wie auch hier bei uns in der Stadt Freiburg, Schritte in Richtung Energiezukunft unternommen.

J'en prends pour preuve le rapport du Conseil communal sur le postulat n° 85 que nous avons entendu tout à l'heure et la brochure sur la transition énergétique par des bâtiments. Je pense donc que ce postulat tombera sur un sol fructueux.

Ich lade mit meinem Postulat den Gemeinderat ein, alle in der Energiestrategie 2050 des Bundes enthaltenen und auf die Stadt Freiburg anwendbaren Punkte zu prüfen und sich Gedanken zu machen, wie sie auf kommunaler Ebene bereits vorweg genommen werden können.

Notre collectivité locale se doit d'être exemplaire et elle en a les moyens. J'invite le Conseil communal à prendre la liste intégrale des mesures prévues et de procéder à une analyse visant à savoir non pas si mais comment ces dernières peuvent être anticipées à Fribourg. Cette stratégie comprend notamment les cinq points suivants:

1. La sortie progressive de la production d'énergie nucléaire en Suisse, mesure qui appelle au niveau communal une réflexion sur les sources de l'énergie consommée par notre ville et son administration. Concrètement, il s'agit de s'interroger comment et quand la Commune peut renoncer à acheter et à consommer de l'énergie nucléaire.
2. L'augmentation de l'efficacité énergétique et la limitation de la consommation, peu importe la source de l'énergie utilisée. J'invite le Conseil communal à esquisser, direction par direction ou service par service, le potentiel approximatif d'énergie qu'il peut économiser et comment il entend arriver à cette réduction. Pour rappel, l'essentiel de la consommation énergétique se situe au niveau des bâtiments, de la mobilité, de l'industrie et des services, y compris publics et des machines utilisées.
3. L'augmentation de l'approvisionnement par des sources d'énergie renouvelable, telles que le solaire, la biomasse, l'éolien et la géothermie. Il s'agit de s'interroger sur les mesures que la Commune peut prendre pour favoriser la production et la consommation d'énergies de source

renouvelable. Je rappelle à titre subsidiaire que la question ne concerne pas uniquement le territoire de la ville, mais que la Commune et la Bourgeoisie de Fribourg sont propriétaires de terrains en dehors des frontières communales. Ces terrains se situent dans des contrées qui pourraient être favorables à l'installation de sites de production d'énergie renouvelable à petites ou grandes échelles.

4. L'accélération du renouvellement de l'infrastructure mise en place pour stocker et transporter l'énergie. Il existe de nouvelles technologies propices à avoir un effet sensible sur l'efficacité énergétique. J'aimerais connaître comment le Conseil communal intègre cet aspect dans ses réflexions sur la stratégie énergétique.
5. Des investissements conséquents dans la recherche sur l'énergie et l'innovation en matière énergétique. Comment le Conseil communal entend-il favoriser de tels efforts d'investissements et où voit-il des opportunités concrètes pour les entreprises et institutions actives dans ce domaine en ville de Fribourg?

Ich danke dem Gemeinderat im Voraus, dass er die notwendige Energie in die Beantwortung dieser wichtigen Anliegen steckt, welche die Differenzen unserer Fraktionen und Parteien überbrücken. Freiburg wird umso besser für die künftige Energielandschaft gewappnet sein, je stärker wir uns frühzeitig und antizipierend mit diesen Fragen auseinandersetzen.

Faisons-en sorte que Fribourg soit à la pointe de ces efforts qui, ma foi, nécessitent un investissement en énergie administrative, intellectuelle et politique considérable. Merci pour votre soutien et votre attention.

Casazza Raphaël (PLR). Je vous avoue que je n'avais pas prévu d'intervenir à ce sujet mais j'ai deux éléments de réponses à M. B. Altermatt.

Je vous invite à signer le postulat qui est en train de circuler actuellement intitulé "Autonomie électrique et de chaleur du patrimoine immobilier communal d'ici 2030 à 2035". Vous avez là deux éléments très concrets à votre question qui permettent d'atteindre cet objectif, que je salue et que je soutiens. Concrètement, il est demandé au Conseil communal de présenter un plan d'investissements pour assurer d'ici 15 ans l'autonomie électrique et de chaleur de son patrimoine immobilier. Conformément à sa ...

Le Président. M. R. Casazza, vous aurez l'occasion de présenter votre postulat au moment où nous en discuterons en plénum.

Casazza Raphaël (PLR). Oui, oui, tout à fait, mais tout à l'heure on ne présentera que le titre, et là ...

Le Président. Oui, et à une séance suivante, vous présenterez votre postulat. Souhaitez-vous vous exprimer sur le postulat n° 122?

Casazza Raphaël (PLR). J'aimerais m'exprimer sur les ... j'aimerais proposer des pistes de solutions au Conseil communal.

Le Président. Souhaitez-vous vous exprimer sur le postulat n° 122?

Casazza Raphaël (PLR). Sur le postulat qui stipule que le Conseil communal doit lancer des mesures précises développées dans le cadre de la stratégie énergétique 2050?

Le Président. Oui.

Casazza Raphaël (PLR). Alors mon postulat parle aussi de cela. J'y fais référence à la brochure que vous avez tous reçu hier qui parle de potentiel identifié de l'énergie solaire. Le but de ce postulat, qui est en fait l'objectif que je salue aussi dans cette brochure, est d'atteindre 50% du potentiel des ménages à l'horizon 2035. Ce que je demande, c'est que la Ville de Fribourg, avec ses bâtiments, atteigne le 100% d'ici 2030 à 2035. 100% parce que la Ville de Fribourg propose à ses habitants Je fais une parenthèse: dans ma PPE nous avons ... (Râles dans la salle). J'ai convaincu mes co-propriétaires d'avoir du solaire photovoltaïque. Vous comptez sur les habitants, mais il faut montrer l'exemple. A Berne, il y a deux motions qui viennent d'être déposées au mois de juin et dont l'une a été transmise à l'unanimité au Conseil des Etats. Elle demande exactement la même chose pour le patrimoine immobilier de la Confédération. Je pense que vous en avez entendu parler, vous pouvez aller voir. Je ne dis pas cela parce que ce sont des parlementaires PLR qui l'ont déposée mais je suggère que le Conseil communal donne l'exemple et se fixe un 100% d'autonomie au niveau électrique et chaleur avec, bien entendu, des énergies renouvelables. Je vous remercie pour votre attention. Je soutiendrai la transmission du présent postulat.

Le Président. Merci M. R. Casazza pour votre intervention, que j'ai trouvée limite puisque vous avez parlé de votre postulat, dont nous débattons à une date ultérieure, et non du postulat n° 122.

Vonlanthen Marc (PS). Je voulais faire le même type de remarque que celle que vous venez de faire. Je trouve que cette intervention était totalement déplacée et opportuniste.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 122 de M. Bernhard Altermatt.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 Kilchenmann Emmanuel (UDC)

Se sont abstenus: 2 Bourrier Hervé (PS), Menétrey Fabienne (Verts)

N'ont pas voté: 7 Abate Vincenzo (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Graden Lise-Marie (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (PDC-PVL)

- n° 123 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal, en concomitance avec la société des Bains de la Motta, d'étudier la possibilité de réaliser une fosse à plongeon indépendante

Steiert Thierry, Syndic. Comme le Bureau, le Conseil communal considère ce postulat comme irrecevable étant donné qu'il relève de la compétence d'une société anonyme et non pas du Conseil communal.

Rugo Claudio (PA). Madeline Coquoz, qualifiziert für die World Diving Championships 2019 in Gwangju, Südkorea, ist eine würdige Vertreterin des Kantons Freiburg, die in der Sportart des Turmspringens ein hohes Niveau erreicht hat. Dieses Postulat hat das Ziel, der Jugend die Möglichkeit zu geben, ihrem Beispiel durch eine spielerische Praxis, dieser Sportart zu folgen. Derzeit wird das 1-Meter-Sprungbrett regelmässig geschlossen um den Schwimmerinnen und Schwimmern Platz zu lassen. Ziel: Bau eines unabhängigen Beckens in einer Zone, die noch definiert werden muss, z. B. neben dem Volleyballfeld, mit Sprungbrettern in der Höhe von 1, 3, 5, 7.5 und 10 Metern oder wenigstens 5 Metern.

Je voulais corriger un peu la remarque du Conseil communal, qui a omis la voix de M. B. Dupré. En effet, c'est par 4 voix contre 1 et 1 abstention que le Bureau a estimé que ce postulat était irrecevable. M. R. Casazza, avant, vous avez parlé d'obligations et d'actions. Vous étiez sur le sujet des sociétés anonymes et j'y arrive aussi. Je vous lis la définition de la société anonyme: "la société anonyme SA est une société de capitaux, les investisseurs au capital d'une SA sont appelés actionnaires et les titres financiers ... etc.". Je vous lis surtout la dernière phrase: "par sa gouvernance qui convient aux grands comptes et aux sociétés désireuses de s'introduire en bourse". De fait, j'ai fait mes calculs, il n'y a aucune possibilité pour la piscine de la Motta d'être considérée comme une SA, c'est une SA publique, et je vais vous dire pourquoi. J'ai demandé les chiffres au bureau des salaires, qui verse ces salaires, qui avait le chiffre, et il a été retenu par les juristes de la Ville de Fribourg. J'ai fait mon estimation, peut-être que vous pourrez corriger par la suite, mais sur quatre mois, cela correspond à 192'000 francs de salaires versés par la Ville de Fribourg à la piscine de la Motta. D'autre part, il y a aussi une imputation du Service des sports à la Motta. Et quelle SA change de directeur en fonction d'élections politiques? Quand M. T. Steiert, alors directeur de cette SA parce que Directeur des Sports, est devenu Syndic, tout d'un coup M. P.-O. Nobs a été élu et automatiquement à la direction de la nouvelle entité Les Bains de la Motta. Cela n'existe dans aucune SA, seulement dans des SA publiques. C'est parce que c'est une SA publique que les Conseillers généraux doivent décider où investir l'argent. De toute façon, il est bien indiqué dans le postulat que cela doit se faire en concomitance avec la SA vu que les décisions se prennent ensemble, M. P.-O. Nobs le Directeur des Bains de la Motta et le Conseil communal. On assume toutes les pertes des Bains de la Motta: 50'000 francs par année. Je pense qu'en assumant nous-mêmes ces pertes, on a droit de parole.

Le Président. M. C. Rugo estime que son postulat est recevable. Nous allons donc procéder à un premier vote sur la recevabilité du postulat n° 123, avant de voter sur sa transmission, au cas où ce dernier serait estimé recevable par le Conseil.

Vote sur la recevabilité du postulat n° 123

Le Conseil général considère, par 37 voix contre 15 et 4 absentions, que le postulat n° 123 de M. Claudio Rugo est irrecevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité du postulat: 15 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la recevabilité du postulat: 37 Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 4 Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Dupré Bernard (UDC), Khmel Seewer Naïma (PS)

N'ont pas voté: 7 Abate Vincenzo (Verts, de Reyff Charles PDC-PVL), Graden Lise-Marie (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Schenker Claude (PDC-PVL)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

14. Réponses aux questions

- n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY

M. Christophe Giller étant excusé, il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 115 de M. Oliver Collaud (Verts) relative au calcul de la perte sur le rendement attendu des logements d'utilité publique dans le quartier de blueFACTORY

Steiert Thierry, Syndic. La question n° 115 du Conseiller général Collaud est en soi une question complémentaire à la question n° 112 qu'il avait posée le 19 décembre 2018 et à laquelle le Conseil communal avait répondu en séance du 19 février 2019. En se référant à cette réponse, M. O. Collaud allègue "qu'elle se base essentiellement sur le fait que les logements d'utilité publique ne seraient pas rentables". Or, cette allégation repose manifestement sur un malentendu étant donné que la réponse à la question n° 112 ne faisait aucune allusion à la rentabilité des logements d'utilité publique. En revanche, constatant que l'offre en logements d'utilité publique est encore lacunaire en ville de Fribourg, il annonçait alors qu'il examinera à une échelle plus large et en fonction des premiers résultats de l'Observatoire du logement, quelles sont les pistes et les instruments qui permettront de rééquilibrer l'offre en logements dans notre ville et avec quels partenaires cet objectif pourra être atteint.

Cela étant, nous constatons que les trois questions posées par M. O. Collaud reprennent de manière quasi identique les questions que la députée Mirjam Ballmer avaient posées au Conseil d'Etat au

début de l'année (Réf. 2019 CE 60). Nous nous référons dès lors à la réponse exhaustive que le Conseil d'Etat a présenté en juin dernier et nous vous faisons grâce d'une lecture intégrale de cette dernière. En bref, le Conseil d'Etat constate "que l'octroi de DDP à des conditions préférentielles pour permettre la réalisation de logements d'utilité publique générera un manque à gagner pour la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), ce manque à gagner n'est pas chiffrable en l'état et sera fonction des lois du marché au moment où le DDP sera proposé". Le Conseil d'Etat précise en outre que tout aménagement financier conciliant à la fois l'octroi d'un DDP à des conditions préférentielles pour des logements d'utilité publique et l'accomplissement des obligations financières de BFF SA nécessiteraient préalablement l'accord unanime de l'Etat de Fribourg et de la Ville de Fribourg, soit de ses deux actionnaires.

En conclusion, on peut constater que la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA évolue dans un contexte complexe, à la fois exposée aux réalités d'un monde immobilier, aux exigences d'un business plan contraignant et aux ambitions d'être un lieu de vie présentant une mixité socioculturelle. Cela-dit, la société n'a pas fermé la porte à l'introduction d'éléments de logements d'utilité publique dans la prochaine phase de développement du site le long de la route de la Glâne.

S'agissant de la Ville de Fribourg, le Conseil communal constate simplement que la politique du logement, intégrant un volet de logements d'utilité publique, sera plus aisée à définir sur des périmètres qui sont dans sa maîtrise pleine et entière. C'est aussi l'ambition du Conseil communal de poursuivre ses efforts dans ce sens, comme Mme la Directrice de l'Edilité le précisera tout à l'heure dans sa réponse à la question n° 143.

Collaud Oliver (Verts). Je suis satisfait que l'on ait enfin une réponse. Nous avons délibérément posé cette question de manière simultanée avec la députée Ballmer aux deux propriétaires de BFF SA et je suis heureux d'entendre que la Commune souhaite poursuivre la voie des logements d'utilité publique, sans le Canton, ailleurs.

- n° 121 de M. Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) relative au maintien du bureau de poste dans le quartier du Bourg

Steiert Thierry, Syndic. M. le Conseiller général A. Sacerdoti demande au Conseil communal s'il est disposé, dans le cadre de la requalification du Bourg et de sa revitalisation, à cosigner avec l'Association des Intérêts du Bourg une requête auprès de la Direction de la Poste Suisse de la non fermeture du bureau de poste du Bourg, pressentie et annoncée par la Direction administrative de la poste en 2020.

Réponse du Conseil communal. Le monde dans lequel évolue la Poste Suisse a évolué de manière aussi vertigineuse que notre société depuis quelques décennies. C'est connu, les volumes de lettres et de paquets n'ont cessé de diminuer, les opérations au guichet ont suivi la même évolution, et l'époque où nous utilisions le carnet jaune pour faire nos paiements est aussi lointaine que les téléphones en bakélite et d'autres choses que les plus jeunes dans cette salle n'ont pas connu.

En réaction à ces phénomènes, la Poste Suisse qui est aujourd'hui organisée en société anonyme se doit de prendre des mesures, sans lesquelles elle ne serait plus en adéquation avec sa mission telle que définie par le Conseil fédéral. Pour faire face à ces défis, la Poste Suisse prévoit notamment la fermeture de nombreux bureaux de poste, pour les supprimer entièrement ou pour les remplacer

par des agences postales. Ces mesures qui sont présentées comme indispensables par la Poste Suisse entraînent systématiquement des péjorations des prestations pour les consommateurs, même si la rhétorique de marketing adoptée par la Poste les présente comme des améliorations en faveur de la clientèle.

Le Conseil communal observe avec inquiétude ces phénomènes qui ont déjà conduit à la fermeture de l'ancienne poste du Bourg et de la poste de la Neuveville, et qui traduisent une philosophie qui n'a plus grand-chose à voir avec l'esprit de service public historique de cette ancienne régie fédérale. En ce qui concerne le Bourg, le Conseil communal a eu plusieurs contacts avec les représentants de la Poste Suisse, et il s'est systématiquement opposé aux intentions de la Poste de fermer le bureau de poste du Bourg pour le remplacer par une agence. Confronté à une méthodologie frisant la malhonnêteté et qui consiste à instrumentaliser la collectivité publique pour valider une démarche impopulaire, le Conseil communal a concrètement refusé de se laisser entraîner dans une telle démarche et il continuera de le faire. Dans le cas du Bourg, c'est avec d'autant plus de conviction que le Conseil communal maintient cette position, car la fermeture du bureau de poste irait à l'encontre de tous nos efforts de revitaliser ce quartier emblématique.

En ce qui concerne la question de M. A. Sacerdoti, le Conseil communal est toutefois d'avis que l'autorité politique doit continuer d'agir indépendamment des démarches qui sont entreprises par l'Association de quartier, afin d'opérer une distinction claire entre les acteurs concernés.

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Je suis bien sûr très satisfait de la réponse de M. le Syndic et du Conseil communal, qui manifeste effectivement le sentiment de beaucoup de citoyens suisses devant l'attitude de la Poste, qui oublie qu'elle a une responsabilité dans un service public et aussi un monopole sur certains plis qui devraient normalement lui imposer de maintenir ce souci de service public et dans un contexte, comme le rappelait M. le Syndic, de revitalisation du Bourg. La fermeture d'un bureau de poste comme celui qui est au centre du Bourg est quelque chose de vraiment très préjudiciable. Il est vrai que l'on peut se demander qui et comment arrêter la Poste? En effet, qu'il y ait des pétitions, qu'il y ait des manifestations, qu'il y ait des Communes comme la nôtre ou même celle de Prez-vers-Noréaz qui s'opposent aux décisions de la Poste, rien n'y fait. On peut réellement se poser la question si ce n'est pas un mouvement ou une saisie des médias qui pourrait faire fléchir la Poste dans ses décisions qui sont des décisions totalement opportunistes. On peut aussi se poser la question si la Poste, qui a un devoir de service public, doit toujours avoir une obsession de la rentabilité maximum?

En tout cas, je remercie le Conseil communal et M. le Syndic. Je rappelle que le Conseil général a eu le geste magnifique de voter à l'unanimité le fait de ne pas vouloir fermer ce bureau de poste dans le Bourg. Je crois que l'on doit continuer ce combat. Merci à tous.

- n° 126 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la modernisation de la STEP et au traitement des micropolluants

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. La question de M. le Conseiller général D. Gander donne l'occasion d'informer le Conseil général de l'avancement des travaux et réflexions concernant la mise en place d'un traitement des micropolluants à la STEP de Fribourg, dont l'objectif est d'assurer la qualité des eaux des rivières et des ressources en eau potable.

Le Conseil Communal répond aux quatre questions de M. D. Gander comme suit.

1. Où en sont actuellement les travaux pour l'amélioration du filtrage des micropolluants de la STEP de Fribourg?

Le choix du mode de traitement par dosage de charbon actif en biofiltres ne devant faire plus que l'objet d'une décision formelle, les phases d'avant-projet et de projet seront lancées afin de pouvoir commencer la réalisation au plus vite dans la deuxième partie de l'année 2020. L'investissement est subventionné à hauteur de 75% par le fonds de la Confédération qui est alimenté par la perception d'une taxe de 9 francs par habitant. Cette dernière taxe tombera dès la réalisation de l'installation de traitement.

2. La STEP sera-t-elle en mesure de répondre au développement démographique actuel?

Après les arrêts d'exploitation des sites du Cardinal et de Pavatex, très partiellement compensés par l'arrivée des eaux usées de Cremo, une réserve de capacité significative est garantie et parfaitement en mesure de répondre au développement démographique. A titre d'exemple, le raccordement de la STEP de Villars-sur-Glâne aurait été possible sans l'adjonction de nouveaux bassins et ceci en tenant compte des horizons démographiques définis par la planification de l'agglomération.

3. L'autorité communale ne devrait-elle pas déjà prendre des mesures en vue d'un futur ou probable agrandissement?

Considérant la réserve de capacité, aucune mesure d'agrandissement n'est à envisager. Par contre, des mesures d'amélioration des capacités de stockage au niveau de la digestion des boues sont en cours de réflexion avec comme objectif une optimisation de la production de biogaz.

4. Selon le classement indiqué où se situe la STEP de Fribourg?

Le Service de l'environnement du canton (Sen) a élaboré une planification cantonale pour éliminer les micropolluants dans les STEP. Au niveau national, d'ici 2040, 90% des eaux usées devraient être raccordées à une installation traitant ces substances. La STEP de Fribourg se trouve dans la liste des STEP devant être équipées d'un traitement de micropolluants avec une réalisation à court terme.

Gander Daniel (UDC). Nous tenons à vous remercier, Mme la Conseillère communale, pour vos réponses intéressantes sur les modifications apportées à la STEP et notamment au sujet du traitement des micropolluants. Nous aimerions rappeler cependant que nous avons, le 16 décembre 2013, déposé un postulat sur le traitement des micropolluants car à l'époque, la station de Fribourg n'était pas encore équipée d'une telle installation. La situation, selon vos déclarations, a donc évolué et des améliorations ont été apportées. Toutefois, semble-t-il, tous les travaux n'ont pas encore été entrepris. Nous notions en 2013 déjà que le traitement des micropolluants était un sujet d'actualité car les mesures prises à la source ne suffisaient pas à désamorcer le problème des polluants qui se retrouvent dans nos cours d'eau et nos lacs.

Nous nous permettons de relever ici que des concentrations même très faibles de certaines substances suffisent à induire des effets néfastes pour les poissons, les organismes aquatiques, la flore et peuvent même contaminer les marais, les sources et les ressources en eau potable. Afin de solutionner le problème des micropolluants, l'Office fédéral de l'environnement a mis sur place depuis plusieurs années la "Stratégie MicroPoll" qui propose une approche plus sélective consistant à

optimiser les STEP de taille moyenne à grande, ceci afin qu'un suivi de cette stratégie soit mis en place. On relèvera que le responsable du dicastère des eaux de l'époque nous répondait que des mesures étaient à l'étude et que la Commune projetait la construction d'une installation de filtrage adéquate dont le coût final pourrait avoisiner les 12 millions de francs. Sur ce, un premier crédit d'étude de 100'000 francs puis un deuxième de 400'000 francs ont été acceptés par le Conseil général. A la lecture des Messages du Conseil communal, nous relevons que la Confédération allait participer en partie au financement des nouvelles infrastructures. Aujourd'hui, le Conseil communal a choisi de donner le mandat à SINEF pour l'exploitation et le traitement des eaux. Cette solution nous semble tout à fait utile et opportune vu l'importance et les difficultés de gestion d'un tel site par une autorité communale. Il n'en reste pas moins qu'une surveillance accrue de la part de nos autorités devra se faire afin de garantir la mise en place des nouveaux outils pour traiter les eaux usées.

Par ailleurs, on va vers un réchauffement climatique dont personne ne peut en traduire les effets exacts. Les scientifiques nous prédisent la montée des eaux et l'engloutissement de plusieurs villes ou régions côtières. Si ce phénomène venait à se produire, il faudra s'attendre à un afflux de réfugiés climatiques. Dans ce cas, comment allez-vous solutionner ce problème à venir sans anticipation? Et dans un tel cas, aura-t-on assez de ressources en eau? Pour affronter cette nouvelle future situation, nous ne pouvons que demander déjà à nos autorités d'étudier de nouvelles solutions pour assurer un approvisionnement sûr de ce précieux et indispensable liquide pour les humains et les animaux.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'apporte juste une précision. Il est vrai que l'exploitation de la STEP a été confiée à SINEF. Cependant, toutes les questions liées aux nouvelles installations, à l'amélioration du site, ainsi qu'aux micropolluants restent en mains de la Commune.

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes
- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg

M. Michaël Li Rosi étant excusé, il sera répondu à ces deux questions lors d'une prochaine séance.

- n° 131 de M. Claudio Rugo (PA) relative au projet de nouveau règlement du personnel de la Ville de Fribourg et à l'abrogation de l'article 38 alinéa 3 du règlement en vigueur

Steiert Thierry, Syndic. En fait, cette question est devenue obsolète en raison de l'acceptation du règlement du personnel que nous avons traité hier soir.

Rugo Claudio (PA). Oui, elle est obsolète, M. le Président. Je précise que cette question a été posée en mai. S'il est vrai que vous avez une année pour répondre aux postulats, je pense par contre que répondre aux questions pourrait se faire plus rapidement. Je vais m'arrêter là pour garder mon temps de parole pour plus tard.

- n° 133 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la circulation des bus sur la rue Joseph-Piller lors des célébrations de la Saint-Nicolas

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. A l'occasion de certaines manifestations, des déviations de trafic sont nécessaires. C'est notamment le cas lors de la Saint-Nicolas durant laquelle la cohabitation entre le trafic et la manifestation n'est pas possible dans le quartier du Bourg. Un concept de déviation est alors mis en place et certaines lignes sont déviées par la rue Joseph-Piller et le Varis en raison de la fermeture du quartier du Bourg à partir de 12.00 heures.

La fermeture du quartier du Bourg au trafic et la grande affluence de cette manifestation conduisent évidemment à des perturbations du réseau routier sur l'ensemble de la ville. Ces perturbations touchent aussi bien le réseau des transports publics que celui du trafic individuel motorisé. La rue Joseph-Piller n'est pas le seul axe touché.

Pour y remédier, des informations sont diffusées dans la presse pour inciter le public à se rendre à la manifestation en transports publics ou en recourant à la mobilité douce. Des billets avantageux combinant stationnement et transports publics ont d'ailleurs été mis en vente les années précédentes avec le concept P+R + Event. Toutes ces mesures permettent d'atténuer les problèmes de circulation sans pour autant les résoudre complètement.

Les mois précédents la manifestation, des séances de coordination ont lieu avec les partenaires impliqués qu'il s'agisse de la Police cantonale, des TPF, du Collège Saint-Michel ou encore des Services de secours, sans oublier le secteur communication de la Ville et la Police locale. Année après année, des solutions sont proposées pour gérer au mieux cette journée exceptionnelle.

Le Conseil communal a bien conscience que les conditions de circulation des bus sont rendues difficiles. La mise en place de la zone de rencontre et de mobilier urbain à la rue Joseph-Piller n'a cependant pas conduit à une dégradation conséquente de la situation tant les conditions de circulation sont péjorées ce jour-là, et ce, bien au-delà de cet axe routier. La rue Joseph-Piller est saturée durant la Saint-Nicolas avec ou sans la présence de mobilier urbain, comme nous avons pu le constater les années précédant leur installation. Les démonter à cette occasion, en plus d'occasionner des frais non négligeables et un travail considérable ne résoudrait pas le problème. Le Conseil communal a cependant mandaté la Police locale pour examiner des pistes d'amélioration pour l'édition 2020.

Parmi ces pistes, on peut citer:

1. la poursuite des efforts d'information incitant le public à renoncer à l'usage de la voiture;
2. le maintien de l'action combinant le stationnement périphérique et les transports publics;
3. la collaboration avec les TPF et les organes d'intervention d'urgence (pompiers, police, ambulances);
4. l'examen de deux schémas de circulation différents visant d'une part à limiter le trafic automobile à la rue Joseph-Piller, par exemple par la mise en sens unique de cet axe pendant les moments de fréquentation de pointe ou en mettant en place un itinéraire particulier pour les transports publics durant cette manifestation.

Ces éléments sont encore à l'étude mais un choix définitif sera bien entendu opéré en vue de la Saint-Nicolas de cette année.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je suis très satisfait de la réponse et je me réjouis de voir l'efficacité des nouvelles mesures qui vont être mises en place.

- n° 134 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) relative à une consultation par le Conseil communal des institutions touristiques et gastronomiques locales afin de mettre en place des Toilettes Sympas

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Herr Generalrat Altermatt stellte an der Sitzung vom 29. Mai 2019 die Frage, ob der Gemeinderat gewillt sei, die hauptsächlich betroffenen und interessierten Akteure, darunter Gastro Fribourg und Freiburg Tourismus zu konsultieren und sie zu fragen, welche Haltung sie zum Konzept der "Toilettes Sympa" vertreten, wie das in seinem Postulat gewünscht war.

Der Gemeinderat wiederholt gerne die Antworten zum Posulat Nr. 66. Er will die bestehenden 27 Toiletten aufrecht erhalten, auf den Hauptachsen (Boulevard de Pérolles, Romontgasse) und in der Tourismuszone der Stadt auf Gasthäuser zugehen, um sie dafür zu gewinnen auf freiwilliger Basis, aber gegen Entgelt, "nette Toiletten" einzuführen. Bei Bedarf wird der Gemeinderat selbstverständlich auf die erwähnten betroffenen und interessierten Akteure zugehen.

Damit ein zusätzlicher Mehrwert des Angebotes an öffentlich zugänglichen Toiletten gewonnen werden kann, werden derzeit zusätzliche Kriterien überprüft, wie der barrierefreie Zugang und das Angebot an familienfreundlichen Toiletten, so wie es im Postulat Nr. 113 von Frau Generalrätin Marie-Claire Rey-Baeriswyl und von Herrn Generalrat Jean-Frédéric Python vorgeschlagen wird. Dieses Postulat wurde am 3. Juli 2019 einstimmig überwiesen.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 138 de Mme Marine Jordan (PS) relative aux distributeurs Selecta en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Combien de distributeurs Selecta sont-ils installés sur le territoire de la ville de Fribourg?

Le Conseil communal informe qu'il y a actuellement 35 distributeurs Selecta sur le territoire de notre commune.

2. Où sont-ils installés?

Il me semble qu'ils sont souvent placés à proximité des écoles. Au début de la présente législature, le Conseil communal a fait démanteler les distributeurs Selecta situés à proximité immédiate des écoles. Il tient à votre disposition un plan synthétisant les emplacements précis de chaque distributeur.

3. Quel est le montant des bénéfices générés et encaissés par la Ville avec les distributeurs Selecta?

Le bénéfice pour l'année 2018 s'est monté à 57'386,30 francs.

4. A quoi est attribué le montant du bénéfice?

Le montant est attribué à la caisse générale de la Ville.

Jordan Marine (PS). Je suis satisfaite de la réponse et je souhaiterais juste prolonger en disant que si le montant pouvait être attribué à des programmes de prévention de santé, j'en serais très satisfaite, sachant ce que contiennent en général ces distributeurs Selecta.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je crois que l'orthodoxie des finances communales ne permet pas d'attribuer cette recette, sinon je pense que le Conseil communal l'aurait déjà fait.

- n° 141 de M. Simon Murith (PDC/PVL) relative à l'éventualité de mettre en place un système de gestion du stationnement intelligent

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Pour quelle raison le Conseil communal s'obstine-t-il à ignorer les solutions innovantes qui existent en matière de stationnement alors que, parallèlement, le Directeur de la Mobilité annonçait il y a plusieurs mois dans La Liberté que des places restent libres pendant qu'à d'autres endroits elles sont saturées?

Le Conseil communal se permet de rappeler en préambule de sa réponse qu'en matière de nouvelles technologies liées au stationnement, il a mis en place au début de cette législature des moyens de paiement dématérialisés qui fonctionnent tant sur le domaine public de la Ville que dans les parkings en ouvrage privés ou non, et qu'il a écrit à tous les propriétaires de parking privés, pour les inciter et les inviter à utiliser ce système. Par ailleurs, la Ville de Fribourg a mené une étude sur les flux de trafic en collaboration avec Swisscom pour exploiter les données. Actuellement, un partenariat est en cours avec notre école d'ingénieurs pour chercher des solutions qui s'inscrivent dans la digitalisation de la société.

Pour répondre concrètement à votre question, le Conseil communal a mandaté la Direction de la Police locale en lui demandant d'effectuer une veille technologique des systèmes actuellement opérationnels en Suisse. Il observe qu'à l'heure actuelle, les innovations et les technologies en la matière sont nombreuses et en évolution constante. Il estime que ces technologies n'ont pas encore suffisamment fait leurs preuves pour gérer le guidage des automobilistes sur les places du domaine public de la Ville. A ce stade, il rappelle encore qu'il serait préjudiciable d'investir dans un système qui n'offrirait pas une certaine pérennité permettant d'en justifier un bon retour sur investissement. Nous sommes en contact avec différentes villes qui analysent les potentiels des différents systèmes. Dans ce domaine, chaque opérateur promet monts et merveilles mais il s'agit de tenir compte d'un grand nombre de paramètres avant de se lancer dans des solutions dont la durabilité et les coûts

d'investissement, comme je l'ai dit précédemment, et d'exploitation peuvent être considérables.

2. Quelles sont les conclusions de l'enquête de terrain menée en janvier par la Commune au sujet des pratiques actuelles en matière de stationnement dans le Bourg?

Je vais passer la parole à Mme la Directrice de l'Edilité dans la mesure où cette étude avait été ordonnée par sa Direction.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. La question de M. le Conseiller général S. Murith se réfère au mandat que la Ville de Fribourg a octroyé à Mobil'home. Ce mandat poursuivait l'objectif de clarifier et documenter les pistes stratégiques existantes en matière de gestion de stationnement dans le quartier du Bourg. Il comprend une analyse des usages, des évolutions des besoins, les effets potentiels sur les besoins en places de stationnement provoqués à moyen terme par les véhicules autonomes, la mutabilité du site du Bourg en général et un diagnostic des pratiques actuelles en matière de stationnement dans le Bourg en particulier. L'étude des données collectées sur la base de 230 questionnaires permet de décrire la situation actuelle sur l'utilisation de la voiture dans le quartier du Bourg. Les enseignements mais surtout les conclusions à tirer sont encore discutés entre le mandataire et les services concernés, ainsi qu'avec le nouvel Architecte de Ville. Le document est donc encore un document de travail et n'a pas encore été soumis au Conseil Communal. Pour obtenir une vue d'ensemble sur les fréquentations dans le quartier du Bourg, les voix de toutes les personnes qui contribuent aussi à l'économie du quartier et qui n'ont pas de voiture ou qui n'utilisent pas de voiture pour se rendre dans le quartier du Bourg n'ont pas été entendues dans le cadre de cette enquête. Ce travail reste à faire. Le Conseil Communal vous renseignera dans le cadre de l'avancement des travaux de la deuxième étape de la requalification du quartier du Bourg.

Murith Simon (PDC/PVL). Je remercie Mme la Conseillère communale et M. le Conseiller communal. Je salue les recherches qui ont été effectuées et j'espère qu'elles aboutiront rapidement à des mesures efficaces sur la base de l'enquête, dont je me réjouis également de prendre connaissance du résultat.

- n° 142 de M. Matthieu Loup (PS) relative aux options du Conseil communal pour la planification de l'aménagement du territoire

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. le Conseiller général Matthieu Loup interroge le Conseil Communal au sujet de la croissance démographique prédite par les statistiques dans le canton et en ville et constate que celle-ci n'est pas aussi marquée qu'annoncée, alors que des projets d'envergure sont planifiés sur le territoire communal. Il aimerait savoir de quelles options le Conseil communal dispose pour adapter la planification de l'aménagement du territoire à l'évolution concrète des besoins, notamment en travaillant sur les indices d'utilisation du sol dans les différentes zones de la Ville.

Le Conseil communal répond comme suit. Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que la Ville se doit de respecter la planification supérieure, à savoir le Plan directeur cantonal, validé par la

Confédération et le projet d'agglomération, le PA3. Ces planifications vont dans le sens d'une importante augmentation démographique.

Ensuite, il est nécessaire de prendre conscience que le PAL a un horizon temporel de 15 à 20 ans et que l'ensemble de ces prévisions ne vont pas se concrétiser en même temps. Le nouveau PAL ne prévoit pas de nouvelles zones à bâtir mais une densification via les prescriptions de zones. Certains quartiers devront faire l'objet de mutations. Des oppositions ont été formulées sur la gradation de la densité dans certains secteurs et sur l'affectation même de ceux-ci.

Les prévisions démographiques ne se confirment pas ces dernières années, nous en sommes conscients. Le Conseil communal partage l'observation de M. le Conseiller général Matthieu Loup. Il a mandaté le Service d'urbanisme et d'architecture pour revoir à la baisse certains secteurs de la ville et de retravailler les prescriptions notamment de la zone Ville III, avec peut-être la possibilité d'identifier des secteurs qui resteront en zone Ville III et d'autres qui passeraient dans une autre zone moins dense. Les résultats de ces modifications seront mis à l'enquête au printemps 2020.

Loup Matthieu (PS). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse et pour la volonté affichée de prendre le taureau par les cornes et de maintenir une planification adéquate pour l'usage du sol en ville de Fribourg.

- n° 143 de M. Matthieu Loup (PS) relative à la favorisation par le Conseil communal de logements à loyer abordable

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. le Conseiller général M. Loup demande au Conseil communal si des logements à loyer abordable pourraient être favorisés, comme le prévoit l'initiative populaire adoptée en Ville de Berne, actuellement contestée devant le Tribunal fédéral. M. Loup pose deux questions précises:

- Le Conseil communal entend-il favoriser la présence en nombre suffisant de logements à loyer abordable sur le marché par le biais d'un mécanisme de ce type?
- Et si oui, par quel moyen et dans quelle proportion?

Au nom du Conseil communal, je peux vous répondre comme suit.

La base légale cantonale ne permet pas d'imposer la construction de logements à loyer abordable. Par contre, dans le cadre du PAL une intention a été inscrite allant dans ce sens, notamment en mettant dans certains PAD à développer l'objectif, je cite: "de répondre aux besoins prépondérants de la population". Sur cette notion-là, des discussions pourraient avoir lieu avec les propriétaires privés. Cette notion prendra aussi corps avec le résultat de l'Observatoire du logement et de l'immobilier qui dressera jusqu'à la fin de l'année un bilan et des projections pour la ville de Fribourg orientés vers quatre axes: parc de logements, besoins de la population, utilisation du foncier et loyer pratiqués. Ce bilan permettra d'adapter les offres à la réalité, d'identifier les besoins particuliers et d'obtenir les indicateurs sur le niveau des loyers et des prix.

Les résultats de l'Observatoire sont attendus avec intérêt et impatience. Ils serviront de base pour étoffer le volet du logement dans le cadre de la politique foncière active. Ce volet aura comme pièce

de résistance l'introduction de bases légales pour des logements d'utilité publique et promouvra le développement et l'innovation de l'habitat.

Le Conseil communal s'est engagé, dans le cadre du programme de législature, à encourager la construction de logements abordables, notamment pour les familles. Il a décidé de réaliser cet objectif dans le cadre de la politique foncière active, actuellement en cours d'élaboration.

Loup Matthieu (PS). Je remercie à nouveau le Conseil communal pour cette réponse et salue la volonté d'utiliser autant que possible la marge de manœuvre laissée actuellement par le droit supérieur. Je me réjouis de pouvoir découvrir également les résultats de l'Observatoire du logement, ainsi que les propositions du Conseil communal en lien avec la politique foncière active qui ne tarderont pas à arriver, je le crois.

- n° 144 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au bruit des tondeuses et des débrousailluses

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. le Conseiller général C. Allenspach s'est adressé au Conseil Communal afin de connaître les possibilités d'action pour limiter les nuisances sonores émises par les tondeuses et débrousailluses. Le Conseil Communal est conscient de cette problématique et répond aux trois questions de M. Allenspach comme suit:

1. Comment la Ville peut agir sur la base de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, selon l'article 4?

L'article 4 de cette ordonnance stipule que "les émissions de bruit extérieur produites par des appareils et machines mobiles seront limitées dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable".

Le Conseil Communal peut agir à deux niveaux:

- a) suivre l'évolution des outils électriques et tester des nouvelles machines qui permettent une utilisation intensive et professionnelle;
- b) appliquer le respect du règlement général de police qui porte dans le contexte discuté essentiellement sur la question des horaires durant lesquels certaines nuisances sonores sont admises.

2. Est-ce que la Voirie et les jardiniers de la Ville ont déjà remplacé leurs outils ou est-ce qu'ils le feront à court terme?

Il y a trois ans déjà, la Voirie et les Parcs et Promenades ont fait des essais sur les machines de la maison Pellenc (pionniers de machines électriques). Il en ressort que seule la souffleuse donne satisfaction pour l'utilisation en période estivale. Les tronçonneuses et les cisailles à haies testées ne convenaient pas au travail de masse que les Services éditaires doivent exécuter. Il est important de relever que le prix de ces machines était à ce moment-là encore très élevé. Actuellement, toutes les équipes de l'Edilité sont équipées de souffleuses électriques pour les travaux légers durant la période estivale. Toutefois, en automne, il est nécessaire d'utiliser les souffleuses à moteur thermique. Conscients des nuisances sonores causées par les moteurs thermiques, les Services suivent l'évolution des outils électriques avec

grand intérêt et continuent de tester les nouvelles machines jusqu'à ce que les produits proposés sur le marché aient assez de puissance pour permettre une utilisation intensive et professionnelle. Le remplacement des outils se fera au fur et à mesure de leur amortissement.

3. Est-ce que le Conseil Communal pourrait envisager une sensibilisation des privés pour remplacer au plus vite leurs outils bruyants?

La meilleure sensibilisation est l'exemplarité. C'est pourquoi les Services de l'édilité poursuivent leurs efforts afin de trouver les meilleures machines qui répondent également aux exigences écologiques et économiques.

La Ville de Fribourg envisage de lancer le printemps prochain une communication, incitant les grands utilisateurs comme les petits à changer leurs machines et à contribuer ainsi à la transition énergétique et au bien-être de la population.

Allenspach Christoph (PS). Je remercie Mme la Directrice de l'Edilité pour cette réponse. Malheureusement, on ne peut pas tout de suite stopper le bruit infernal des tondeuses, etc., mais je vois une évolution notamment parmi les jardiniers, ce qui n'était pas le cas auparavant. Merci aussi pour cet effort visant à remplacer aussi rapidement que possible ces machines qui sont encore là.

- n° 145 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux conséquences des travaux de remise en état du pont de Saint-Jean pour les habitants des quartiers de l'Auge et de la Neuveville

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden étant excusée, la réponse à la question est reportée à une prochaine séance.

- n° 148 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la problématique des déchets sauvages (littering en anglais)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. le Conseiller général R. Casazza évoque dans sa question la problématique des déchets sauvages. Le Conseil communal répond à ses cinq questions de la manière suivante:

1. Quel est l'avancement de la stratégie de la commune de lutte pour la réduction significative des déchets urbains?

La stratégie actuelle de la commune repose sur trois axes.

Le premier axe, le principal, est la prévention et la sensibilisation. Pour prendre connaissance des mesures concrètes, je vous renvoie aux rapports de gestion. Je vous épargne l'énumération de toutes les mesures que nous avons prises et que nous entreprendrons dans le futur.

Le deuxième axe de la stratégie repose sur le nettoyage des dépôts de déchets par les employés de la Voirie: nettoyage systématique des déchetteries ainsi que ramassage des sacs poubelles déposés les week-ends et jours fériés dans les rues touristiques.

Une procédure pouvant contraindre certains propriétaires privés indécents à nettoyer leur parcelle a été mise en place. De plus, une étude est en cours d'élaboration afin de pouvoir nettoyer ou faire nettoyer les parcelles de forêts. Nous faisons des tests à divers endroits afin de prévoir l'installation de poubelles de tri multiples (parcs, places de pic-nic, etc.).

Le troisième axe repose sur la répression. Un tournus est effectué par l'agent de propreté entre les 15 points de récolte en collaboration avec la Police locale afin de combattre les fraudeurs. Ces personnes doivent être prises en flagrant délit afin de pouvoir les amender. Des caméras de vidéosurveillance sont utilisées périodiquement afin d'optimiser les horaires de présence dans les déchetteries à ceux des contrevenants. Selon le règlement délivré par la Préfecture elles ne peuvent pas être utilisées pour de la répression.

Les sacs de poubelle ramassés en dehors des jours de ramassages officiels sont systématiquement ouverts et les contrevenants dénoncés.

2. Comment et combien d'amendes sont prononcées par année en lien avec le littering et les crottes de chien non ramassés et combien rapportent-elles?

En 2018, la Police locale a prononcé 83 ordonnances pénales pour des infractions commises sur les points de récolte pour un montant total de 18'410 francs. Pour la même année, une ordonnance pénale a été établie concernant les crottes de chien non-ramassées pour un montant total de 140 francs. Je remercie d'ailleurs le Service de la police locale pour les chiffres fournis.

3. Comment sont surveillés les points de collecte des déchets recyclables de la Ville?

Comme indiqué ci-dessus sous l'axe 3, soit celui de la répression, les points de récolte sont surveillés hebdomadairement dans le but d'informer et de réprimander. L'accent est cependant mis sur les déchetteries qui posent le plus de problèmes.

4. Pourquoi la Ville ne met-elle pas en place des "toilettes pour chien", c'est-à-dire des bacs bien identifiés? On en trouve dans d'autres villes, où nos chers toutous peuvent aller faire leurs besoins, surtout dans les parcs de la Ville

La Ville de Fribourg a fait le choix depuis plusieurs années déjà du concept de distributeurs de sachets pour que les propriétaires canins puissent ramasser les déjections de leur animal. Plus précisément, il y a 113 distributeurs de type BRAVO (nom de la marque) installés à des lieux stratégiques du périmètre communal de la ville de Fribourg.

5. Souhaitez-vous qu'un postulat soit déposé à ce sujet?

(Rires dans la salle).

Steiert Thierry, Syndic. Je vais donc vous faire lecture de la dernière partie de la réponse. Non, nous ne souhaitons pas qu'un postulat soit déposé à ce sujet. Deux postulats sont en cours de traitement à ce sujet et un mandat externe a été attribué fin août 2019 pour l'analyse complète du système de gestion des déchets à la Ville de Fribourg. Ce mandat servira de base pour l'établissement du nouveau règlement des déchets.

Casazza Raphaël (PLR). Je vous avoue que je reste un peu sur ma faim. En gros, on me dit que l'on continue comme à présent, en misant surtout sur la prévention. Je ne suis de loin pas quelqu'un qui est pour la répression, mais je constate qu'il y a quand même un certain potentiel au niveau budgétaire que l'on pourrait exploiter. A Pérolles, là où je passe tous les jours, se trouve la déchetterie la plus utilisée après celle des Neigles. Je pense qu'il y a vraiment un potentiel. Les gens ne la respectent pas, même si c'est un très faible pourcentage. Pour les crottes de chiens, il y a une espèce de sentiment d'impunité. J'espère que votre concept tiendra compte de ces éléments et qu'il pourra améliorer significativement la situation dans toute la ville.

15. Divers

A. Nouvelles propositions

- n° 14 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS), Oliver Collaud (Verts), Bernhard Altermatt (PDC/PVL) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal une modification de l'article 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015

Gex Jean-Noël (PLR).

Développement de la proposition

Par la présente proposition, nous demandons l'introduction d'une lettre h à l'article 15 chiffre 1 Exigibilité.

h) pour la saisie électronique d'une demande de permis de construire, l'émolument administratif est exigible dans les 30 jours qui suivent l'établissement du dossier électronique.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 15 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant au Conseil communal une modification de l'article 10bis du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015

Gex Jean-Noël (PLR).

Développement de la proposition

Par la présente proposition, nous demandons l'introduction d'un montant maximum de l'émolument pour une demande en procédure ordinaire de permis de construire.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouveaux postulats

- n° 124 de MM. Julien Vuilleumier (Verts), Simon Murith (PDC/PVL), Claudio Rugo (PA), Marc Vonlanthen (PS), David Krienbühl (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal de définir une politique communale de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

Les derniers scénarios climatiques de Meteosuisse et de l'EPFZ pour la Suisse en 2060 montrent qu'en moyenne, les températures de juin, juillet et août seront plus élevées de 4,5° C. Les villes, sous l'effet des transports, de l'activité humaine et de la pollution, seront encore plus fortement touchées par cette élévation de température dont les effets se font sentir dès aujourd'hui.

Cette évidence scientifique, de même que les mobilisations civiles pour le climat, doivent maintenant se traduire dans une vision politique cohérente et ambitieuse en faveur du climat, mais surtout des citoyens qui devront vivre et travailler avec ces nouvelles contraintes. Ainsi, les auteurs du postulat demandent au Conseil communal de définir les lignes de sa politique pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter. En particulier, cette esquisse devra comprendre:

- un objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'horizon 2030 avec la neutralité carbone comme ligne directrice;
- un plan climat permettant d'atteindre cet objectif avec un catalogue de mesures;
- une identification des principaux défis liés au réchauffement climatique (par exemple; îlots de chaleurs urbains, problèmes sanitaires, personnes à risques, mesures de mitigation, nature en ville et biodiversité, ...);
- un plan global permettant de répondre aux défis identifiés ci-dessus.

La nature de la tâche est importante et cruciale. Une politique en la matière doit être élaborée urgemment pour qu'elle puisse déployer ses effets sur les prochaines décennies. Ainsi, les auteurs du postulat suggèrent au Conseil communal de s'entourer d'experts, initier un dialogue avec d'autres villes et le Canton, et d'augmenter les ressources en personnel en prévoyant, par exemple, un poste de délégué-e au changement climatique.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 125 de M. Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal de présenter un plan d'investissement pour assurer l'autonomie électrique et de chaleur du patrimoine immobilier communal d'ici l'année 2035

Casazza Raphaël (PLR).

Développement du postulat

Il est demandé au Conseil communal de présenter un plan d'investissement (éventuellement par des plans quadriennaux) pour assurer d'ici quinze ans l'autonomie électrique et de chaleur de son patrimoine immobilier, conformément à sa transition énergétique 2019-2035. Ce postulat s'inspire de deux motions déposées en juin 2019 au Parlement fédéral (Conseil national: n° 19.3784) et (Conseil des Etats: n° 19.37.50) dont cette dernière vient d'être approuvée à l'unanimité par les Sénateurs.

Selon la brochure verte toute fraîche du Conseil communal intitulée "Fribourg et sa transition énergétique 2019-2035", dont la publication et les objectifs sont salués, le potentiel maximum réel d'énergie solaire photovoltaïque sur notre territoire s'élève à 13'300 ménages, c'est-à-dire plus que la population résidente (si l'on compte 3 à 4 personnes par ménage)!

Et l'on apprend dans cette brochure que l'objectif est de produire 30 GWh/a d'électricité photovoltaïque soit l'équivalent de 6'650 ménages d'ici 2035 ou 50% du potentiel maximum réel (cf. figure ci-dessous).

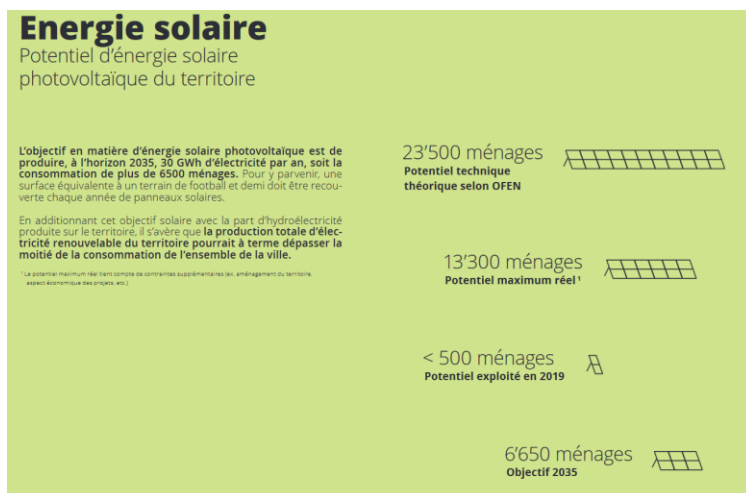


Figure 1 Extrait de la brochure du Conseil communal "Fribourg et sa transition énergétique 2019-2035" (source: https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/TransitionEnergetique_BrochureA4_Light.pdf)

Cette brochure ne mentionne malheureusement pas la production d'énergie solaire photovoltaïque par la Commune.

Par une politique volontariste et afin de montrer l'exemple, la Ville de Fribourg doit produire sur ses sites (ou à proximité de ceux-ci) le 100% de l'énergie renouvelable au niveau électrique d'une part, par la technologie photovoltaïque notamment, et au niveau de ses besoins en chaleur, comme par exemple avec le CAD, ceci afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effets de serre

(neutralité carbone) de son parc immobilier si possible d'ici 2030 ou 2035 au plus tard. Une politique d'investissement est urgente dans ce domaine. Il y aura lieu de prendre en compte avant tout le bilan environnemental et non le seul critère économique.

Une coordination et une collaboration avec la Bourgeoisie de Fribourg, les communes environnantes, notamment celles avec qui la Ville de Fribourg va fusionner et/ou avec les acteurs locaux tels que SINEF ou Groupe E, est souhaitable et est encouragée.

S'il est légitime de fixer des objectifs ambitieux pour les habitants de notre belle ville, il est indispensable que la Commune soit elle-même irréprochable et qu'elle montre la direction à suivre à ses concitoyens.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 126 de M. Claude Richard (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des solutions Smart City en ville de Fribourg

Richard Claude (PDC/PVL).

Développement du postulat

Qu'est-ce qu'une ville intelligente? Selon Wikipédia:

"Une ville intelligente est une zone urbaine qui utilise différents capteurs de collecte de données électroniques pour fournir des informations permettant de gérer efficacement les ressources et les actifs. (...) La technologie des villes intelligentes permet (...) d'interagir directement avec les infrastructures communautaires et urbaines et de surveiller la ville et son évolution. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées pour améliorer la qualité, la performance et l'interactivité des services urbains, réduire les coûts et la consommation de ressources et accroître les contacts entre les citoyens et le gouvernement".

Gestion des déchets, embouteillages, fréquentation des commerces en berne, pollution sonore, de l'air et pollution lumineuse, gaspillage d'énergie, îlots de chaleur, gestion des bâtiments publics et maintenance des équipements communaux, voici des problématiques auxquelles des solutions dites "smart" répondent déjà!

Concrètement, ces solutions permettent notamment:

- d'optimiser, grâce à des capteurs, la récolte des déchets déposés dans les poubelles et points de récolte;
- de fluidifier le trafic routier en coordonnant les feux de circulation et en orientant les automobilistes vers une place de stationnement;
- d'informer les commerces des flux de personnes et ainsi leur permettre d'adapter les heures d'ouverture;
- de lutter contre la pollution en tous genres en ciblant précisément les sites touchés;
- de réduire la consommation d'électricité, par exemple en installant des lampadaires à éclairage adaptatif;

- de végétaliser la ville de manière ciblée en fonction des températures relevées;
- d'optimiser la gestion des bâtiments publics et d'effectuer une maintenance prédictive des équipements.

Au-delà de la mise en place de ces technologies disponibles aujourd'hui sur le marché, le défi résidera dans le développement d'une approche transversale, au-delà de l'organisation en silos de notre ville. Les données récoltées, centralisées et compilées en indicateurs, permettront au centre de contrôle de prendre les bonnes décisions, au bon moment.

Une efficacité accrue de la gestion des ressources par les pouvoirs publics et l'augmentation de la qualité de vie sont autant de bénéfices pour la ville comme pour ses habitants. Bâle, Zurich, Lucerne, Winterthur ont bien compris les enjeux de la ville intelligente. Elles font ainsi partie des 18 villes suisses qui ont développé une vision Smart City à long terme et mis en œuvre des projets concrets dans ce sens.

Mais qu'en est-il en Ville de Fribourg? Le Conseil communal a-t-il réellement pris conscience des bénéfices apportés par la ville intelligente?

J'invite le Conseil communal:

- à présenter un état des lieux de ses actions, passées et planifiées, pour faire de Fribourg une ville intelligente, notamment au sens de ce qui est décrit dans le présent postulat;
- à définir une stratégie globale et à long terme en la matière;
- à détailler les actions concrètes qu'il entreprendra dans ce sens et quand celles-ci seront entreprises.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 127 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une carte d'identité communale pour la sécurité des "sans-papiers"

Mendez Monica (Verts).

Développement du postulat

Fribourg, une ville pour toutes et tous

Nous vivons et côtoyons tous les jours des personnes dont le statut juridique ne permet pas d'accéder à l'éducation, à la santé, à la justice ou au marché du travail. Les villes sont de plus en plus les principales concernées par les problématiques liées à la régularisation¹. Il est difficile de chiffrer les personnes que l'on appelle par un terme passablement incomplet: les "sans-papiers". Ces individus vivent néanmoins dans notre ville et sont totalement démunis dans les situations de la vie

¹ David Kaufmann & Dominique Strebel. (2019) Regularizing Irregular Migrants: Urban Immigration and Citizenship Policies in Geneva and Zürich. University of Bern. Working Paper

quotidienne, car incapables d'exercer leurs droits fondamentaux, garantis par la Constitution fédérale.

Sécurité pour les sans-papiers

Les "sans-papiers" vivent une crainte quotidienne d'être découverts et expulsés. Ces personnes ont plus de risques d'être victimes de violence, de discrimination, d'exploitation et d'atteinte à leur intégrité physique et morale. Leur statut ne leur permet pas d'accéder à ce qui peut constituer des remparts contre la précarisation comme signer un contrat de bail ou d'apprentissage, souscrire à une assurance maladie, à une assurance RC ou encore ouvrir un compte bancaire. Assurer une sécurité pour ces personnes est incontestablement un avantage pour la ville, ses institutions ainsi que ses habitants.

"City Card"

La "City Card" consiste en une carte d'identité uniquement délivrée par la Commune, sans intervention des autorités cantonales ou fédérales. Elle est appliquée dans plusieurs villes à travers le monde et est débattue en Suisse, notamment à Zurich. C'est un outil intéressant pour Fribourg, ceci d'autant plus dans la mesure où aucune régularisation à grande échelle n'est envisagée, contrairement à Genève et l'opération Papyrus¹.

A travers ce postulat, il s'agit de rappeler que ces personnes n'ont officiellement pas d'existence et qu'il est de notre responsabilité de leur garantir les droits fondamentaux qui régissent notre pays. Cette carte d'identité délivrée par la Ville est un moyen simple d'y parvenir.

Le postulat demande donc au Conseil communal:

1. D'étudier la possibilité d'introduire une carte d'identité pour les sans-papiers à l'image de la "City Card" envisagée à Zurich.
2. D'étudier les possibilités de collaboration avec d'autres villes suisses.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 149 de M. David Krienbühl (PLR) relative au traitement du postulat n° 80 transmis le 18 septembre 2018

Krienbühl David (PLR). Je reviens sur le postulat n° 80 concernant le travail au noir. Je voulais juste savoir où en était le Conseil communal par rapport audit postulat, déposé au mois de septembre 2018, faisant notamment écho à la décision du Grand Conseil sur sa décision par rapport à la loi sur le travail au noir.

¹ <https://www.zuericitycard.ch/>

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Nous avons bien avancé dans la formulation de la réponse. Cependant, nous devons attendre la décision au niveau cantonal. Comme vous le savez, ce sujet a suscité de nombreuses interventions et nous voulions attendre le résultat au niveau du Canton pour pouvoir finaliser notre réponse. Vous obtiendrez une réponse dès que nous serons au clair par rapport aux décisions que le Canton prendra.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse et je remercie Mme la Conseillère communale.

- n° 150 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la procédure mise en place en 2019 pour les budgets participatifs

Jordan Marine (PS). J'ai plusieurs questions, mais brèves, qui concernent la procédure de mise en place pour les projets participatifs.

1. J'aimerais savoir ce qu'il en est des projets retenus en 2018, est-ce qu'ils ont tous été réalisés?
2. Pour l'édition 2019, combien de projets ont été déposés?
3. Quels sont les projets retenus?
4. A quel moment les dépositaires des projets ont-ils été informés des résultats de la sélection de projets?

J'aurais aussi une question concernant la composition du comité de sélection, c'était une nouveauté pour l'édition 2019.

5. Quel bilan tire le Conseil communal de l'implication des citoyens dans ce comité?
6. Quand est-ce qu'il est prévu de communiquer au sujet des projets retenus en 2019? La page Internet des projets participatifs n'est apparemment pas actualisée, puisqu'il est toujours fait mention de la date de dépôt du mois d'avril 2019.
7. Existe-il une réflexion de la Ville sur ce qu'est la participation et les différents échelons de participation possibles? Je pense à tous citoyens mais notamment aux enfants, que ce soit à l'école ou au niveau des idées politiques, etc.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 151 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative à la promotion des couverts réutilisables pour les clients des food trucks

Parpan Mario (CG-PCS). Ich hatte heute Mittag hier auf dem Rathausplatz zu Mittag gegessen. Es gibt auf diesem Platz einen Food Truck. Ich war sehr positiv überrascht zu sehen, wie viele Leute mit eigenem Geschirr gekommen sind. Noch positiver überrascht war ich als ich gesehen habe, dass der Anbieter des Food Truck dieses Geschirr auch verkauft.

Meine Fragen an den Gemeinderat:

- Quels sont les moyens de la Ville pour promouvoir les couverts réutilisables par food truck?
- Ist der Gemeinderat bereit diese Möglichkeiten auch auszuschöpfen?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Was die Wiederverwertung von Gebinden und Gefässen anbelangt, werde ich ihnen gerne an der nächsten Sitzung Auskunft geben.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 152 de M. Lionel Walter (PS) relative à l'arrêt du Tribunal cantonal du 3 septembre 2019 concernant le traitement des révisions générales de plans d'aménagement local (PAL)

Walter Lionel (PS). J'aurais une question à Mme la Directrice de l'Edilité. Je suis intéressé de savoir comment le Conseil communal accueille l'arrêt du Tribunal cantonal concernant les procédures de PAL (arrêt n° 602 2019 3), respectivement la pratique de la DAEC qui a été remise en cause récemment. Quelles influences peut avoir cette décision sur le processus en cours? Comment la Commune va procéder? Est-ce qu'elle va attendre que le recours du Canton aboutisse ou est-ce qu'elle a déjà prévu des mesures par rapport à cet arrêt du Tribunal cantonal?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. La Ville de Fribourg n'est en principe pas touchée par cette question, puisque le PAL a été mis à l'enquête après l'acceptation du Plan directeur cantonal par la Confédération. Cependant, nous étudions actuellement de manière très détaillée si pour une raison ou pour une autre nous pourrions quand même être concernés. Mais pour le moment, les signaux sont au vert.

Walter Lionel (PS). Je suis tout à fait satisfait de la réponse.

- n° 153 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) relative à une nouvelle affectation de la prison centrale

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Effectivement, on m'a suggéré de transformer mon postulat en question. La question concernait l'affectation de la prison. On sait que la prison va quitter la Planche-Inférieure et c'est donc une opportunité pour la Ville de réfléchir à ce qu'elle pourrait faire dans ce périmètre. On constate qu'au Werkhof, il y a une activité plutôt publique ou d'intérêt général. Si l'on considère le périmètre élargi: Planche-Inférieure, Planche Supérieure et bien sûr les anciens bâtiments de l'usine à gaz, peut-être pour la Ville, on peut penser qu'il y a une opportunité offerte à la Ville de réfléchir à de nouvelles affectations et, par conséquent, d'intégrer à cette réflexion les besoins de la Ville future: accueil, école, autres. Bien-sûr, la question évoquait aussi l'implantation d'une auberge de jeunesse ou autre. Tout simplement, je souhaiterais que la Commune réfléchisse aux futures affectations dans ce périmètre.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ayant été mise au courant de la transformation de votre postulat en question, je peux vous répondre directement.

Le Conseil communal partage votre vision: le périmètre autour de la prison devra être développé avec soin et cohérence. Il est prévu d'inscrire dans le PAL – dont les modifications seront mises à l'enquête au printemps prochain – l'obligation d'un PAD pour donner une direction harmonieuse à ce site. Le Conseil communal prévoit un autre PAD du côté de l'usine à gaz, site qui est entièrement propriété de la Ville. La passerelle des Grandes-Rames devra être intégrée dans ce PAD-ci. Les deux

sites étant d'une taille considérable, l'instrument d'un PAD-cadre, prévu par la LAT mais jamais utilisé à ce jour en Ville de Fribourg pourrait être appliqué.

La réaffectation du bâtiment de la prison n'est pas de la compétence de la Ville; le bâtiment appartenant à l'Etat. Si une auberge de jeunesse devait y voir le jour, le propriétaire devrait remplir les conditions des auberges de jeunesse suisses d'une part et être prêt à faire un grand investissement d'autre part. Je vous renvoie au postulat n° 61 qui a été traité ce soir et qui donne un aperçu des prémisses et conditions pour implanter une auberge de jeunesse soutenue par les auberges de jeunesse suisses. Vu la taille et l'importance du bâtiment, un concours d'idées serait probablement la meilleure des solutions.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Je suis satisfait de la réponse. Merci beaucoup.

D. Autres interventions

Le Président. Nous passons aux autres interventions, au sens de l'article 67. Je vous rappelle la teneur de l'article 67 du RCG: "Les autres interventions, tels que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc. sont traités de la même manière que les questions".

Rugo Claudio (PA). J'ai deux remarques à faire.

Primo. Le Conseil communal se pare derrière la SA des Bains de la Motta pour fermer le dialogue, pour ne pas écouter les besoins en matière d'installations sportives. Par contre, il attend d'une SA comme La Poste qu'elle soit ouverte au dialogue. Je pense que ce sont deux positions antinomiques. J'en ai fini pour la première remarque.

La deuxième remarque est la suivante. Vous m'aviez dit que je pouvais dire mon texte. Or, vous l'avez reporté à 23.14 heures. Vous ne pourrez pas dire à vos femmes ou à vos maris que c'est à cause de moi que la séance a été prolongée.

Je continue mon texte. Le Président du Parti des artistes dépose la proposition n° 2 le 31 octobre 2017. Le titre pompeux fut rédigé avec l'aide de notre secrétariat.

C'est sur le manque d'un article de loi que le Conseil communal, tel des juristes bureaucrates staliniens, envoyèrent cette proposition au "Goulag"! On aurait pu la croire gelée pour des années!

M. Serge Gumy, rédacteur en chef à La Liberté s'est fait le syndicaliste des Conseillers d'Etat en proposant d'augmenter leur salaire à 300'000 francs.

Le 28 mars 2018, notre Syndic s'exprimait ainsi: "... Le second concerne l'absence totale de régime transitoire pour les bénéficiaires ...".

Ce soir-là, Mme Océane Gex, M. David Krienbühl, M. Simon Murith, en chœur avec 33 autres conseillers, ont voté "non"! Seuls sept d'entre vous avaient accepté la proposition n° 2.

Sans y être tenus, et pour la satisfaction de nos deux séminaristes, je vous renvoie au procès-verbal n°23a du 28 mai 2019, pages 32-33 pour lire l'entier de la réponse du Conseil communal qui détonne avec le vote de ses membres députés. Les députés Steiert et Dietrich ont voté "oui". La députée de Weck n'a pas voté. Les deux membres alpha du Conseil communal nous représentant au législatif cantonal ont accepté la fin des rentes à vie. La troisième personne devait être distraite au moment des votes ou peut-être que l'arrêté de cette motion lui était resté en travers de la gorge.

Enfin, enfin, enfin... L'estocade!

Le 22 juillet 2019, grâce au dégel des conditions climatiques et contre toute attente, la proposition n°2 envoyée au "Goulag" pour 5 ans est réapparue sous une nouvelle robe, avec un nouveau visage plus tôt que prévu!

Je remercie la presse et, en particulier M. Igor Cardellini, d'avoir ignoré tout cet historique qui doit sortir de mon imagination d'artiste.

Pour conclure avec les prophéties, il est de bon ton de se remémorer la phrase écrite en 1848:

"En Suisse ils soutiennent les radicaux, sans méconnaître que ce parti se compose d'éléments contradictoires, soit de démocrates-socialistes au sens français, soit de bourgeois radicaux" (Chapitre IV "Position des communistes à l'égard des divers partis d'opposition", Manifeste du parti communiste Marx & Engels).

J'en conclus que mes ami-e-s, le Président du Parti socialiste Levrat, qui aime jouer tantôt avec les blancs, tantôt avec les noirs, le Conseiller général David Krienbühl et la Conseillère Océane Gex, font partie du bon morceau des "PLRistes", les démocrates-socialistes au sens français.

Judas Iscariote, l'apôtre qui le soir mangeait encore à la table de Jésus, ...

Le Président. M. Rugo, M. Rugo, M. Rugo...

Rugo Claudio (PA). ...renia par trois fois son maître au petit matin... Ainsi va la vie, ainsi va la politique!

A mon sens, M. le Président, vous savez outrepassé vos compétences en ne me permettant pas d'influencer le vote. Je déposerai un recours à la Préfecture en ce sens.

Le Président. M. C. Rugo, je vous rappelle que selon le règlement du Conseil général, il n'est pas permis d'attaquer personnellement les autres membres du Conseil général. Ce que, malheureusement, vous avez fait. Nous sommes d'accord de vous écouter pour des interventions "autres", au sens de l'article 67, mais je ne peux pas permettre que vous attaquiez, comme vous venez de le faire, les collègues du Conseil général. M. B. Altermatt, vous avez demandé la parole.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Je voulais poser une motion d'ordre pour clore les débats.

Le Président. Je n'aurais pas pu y donner suite parce qu'en cas de motion d'ordre, nous passons directement aux "divers". Or, nous en étions déjà aux "divers".

Chères et chers collègues, il est 23.19 heures. Après cette longue soirée, je clos notre séance du Conseil général. Je vous remercie et vous souhaite une bonne nuit.

Fribourg, le 18 octobre 2019
MM/NDC/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Blaise FASEL

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.